

# Document d'objectifs de gestion



Site FR2600962

*"Pelouses associées aux milieux forestiers des plateaux  
de basse Bourgogne"*

Etude financée par



## Document d'objectifs du site Natura 2000 FR2600962

### "Pelouses associées aux milieux forestiers des plateaux de basse Bourgogne"

#### Maître d'ouvrage

---

MEDDTL – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne (DREAL)

DDT – Direction Départementale Territoriale de l'Yonne

Suivi de la démarche : Jean-Luc DURET de la DREAL, Sophie CHOKOMIAN de la DDT

#### Structure porteuse et opérateur

---

Communauté des Communes entre Cure et Yonne

#### Rédaction du document d'objectifs

---

**Rédaction / Coordination / Cartographie** : LEITE Stéphanie / ANDRIEUX Claire

**Diagnostic écologique** (rédaction / cartographie) : Biotope

**Contribution / Synthèse / Relecture** : DUROT Sébastien (Biotope) / DURET Jean-Luc (DREAL) / CHOKOMIAN Sophie (DDT)

#### Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

---

Cartographie des habitats ouverts (2010-2011) : Biotope

Cartographie des habitats forestiers (2010-2011) : Biotope

#### Crédits photographiques (couverture)

---

Photographie 1 : Stéphanie LEITE, Limodore à feuilles avortées.

Photographie 2 : Stéphane ROUE, Société d'histoire naturelle et des amis du muséum d'Autun, Petit rhinolophe.

#### Référence à utiliser

---

- ANDRIEUX C., DUROT S., LEITE S., 2011 – *Document d'objectifs du site Natura 2000 FR2600962 « Pelouses associées aux milieux forestiers des plateaux de basse Bourgogne »*. DREAL Bourgogne, 156 p.

## REMERCIEMENTS OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DE CE DOCUMENT

Communes et personnes impliquées directement dans la rédaction du DOCOB	Collectivités autres	Administrations	Organismes techniques et scientifiques et associations	
<p><b>Monsieur le président du Comité de Pilotage Natura 2000</b> M. LOURY</p> <p><b>Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000</b> Bazarnes, Charentenay, Coulanges la Vineuse, Fontenay sous Fouronnes, Trucy sur Yonne, Val de Mercy, Vincelles.</p> <p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs</p>	<p><b>Les membres des communautés de communes</b> Entre Cure et Yonne, de Forterre et du Pays Coulangeois</p> <p>Ainsi que l'ensemble du personnel des communautés des communes</p> <p><b>Messieurs les Conseillers généraux des cantons de</b> Coulanges-la-Vineuse, Coulanges-sur-Yonne, Vermenton.</p>	<p><b>La Préfecture</b></p> <p><b>DREAL BOURGOGNE</b> M. DURET Mme BEAUMANOIR</p> <p><b>DDT YONNE</b> M. DEMOUY Mme COHEN Mme CHOKOMIAN</p> <p><b>ONF</b> M. MOUY</p>	<p><b>CRPF</b> Mme COMMEAU Mme JOZON Mme BARUCH</p> <p><b>Syndicat des propriétaires forestiers privés</b> M. DELALOGUE</p> <p><b>Fédération de Chasse 89</b> M. FERLET M. PATILLAULT</p> <p><b>LPO 89</b> M. GOBIER</p>	<p><b>Chambre d'Agriculture</b> M. MASCRET</p> <p><b>FDSEA 89</b> M. ALLART</p> <p><b>SHNA</b> M. RUFFONI</p> <p><b>CODEVER 89</b> M. PEOT</p> <p><b>Yonne Nature Environnement</b> Mme SCHMITT</p>

Ce document est un aboutissement, celui d'un travail collectif de réflexion et de concertation, qui a duré près de 2 ans. Il convient, pour cela, de remercier l'ensemble des personnes, qui se sont investies et ont su partager de leur temps, de leur énergie, de leur connaissance et leur expérience, pour contribuer au bon déroulement du projet : élus, usagers et habitants du territoire, propriétaires, socioprofessionnels, gestionnaires, scientifiques, naturalistes, services de l'Etat et personnes ressources.

C'est aussi et avant tout, la première étape d'une entreprise plus vaste : l'ambition que partagent tous ces protagonistes, d'assurer un avenir durable à ce territoire auquel ils sont attachés. Leur présence sera essentielle, afin de poursuivre collectivement la dynamique engagée.

# **SOMMAIRE**

<b>ARRETE PREFECTORAL D'APPOBATION DU DOCOB .....</b>	<b>1</b>
<b>COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE .....</b>	<b>3</b>
<b>PRESENTATION DU RESEAU NATURA 2000 .....</b>	<b>4</b>
<b>FICHE D'IDENTITE DU SITE .....</b>	<b>8</b>
<b>I – ETAT DES LIEUX .....</b>	<b>10</b>
I.1 - PRESENTATION GENERALE DU SITE .....	10
I.1.1 - Localisation et contexte administratif .....	10
I.1.2 - Patrimoine naturel et historique.....	14
I.1.3 – Milieu physique .....	17
I.1.3.1 - Contexte climatique.....	17
I.1.3.2 – Contexte géologique et hydrogéologique .....	18
I.2 – PATRIMOINE NATUREL DU SITE .....	20
I.2.1 – Choix méthodologiques, méthodes d'inventaire .....	20
I.2.1.1 – Les habitats naturels .....	20
I.2.1.2 – Les espèces.....	20
I.2.2 – Analyse des habitats naturels .....	21
I.2.2.1 – Habitats d'intérêt communautaire prioritaires.....	22
I.2.2.2 – Habitats d'intérêt communautaire.....	23
I.2.3 – Cartographie des habitats.....	25
I.2.4 – Espèces d'intérêt européen .....	32
I.2.4.1 – Les chauves souris .....	32
I.2.4.2 – Les insectes .....	34
I.2.4.3 – Les amphibiens .....	35
I.3 – DIAGNOSTIC SOCIO – ECONOMIQUE.....	36
I.3.1 Données socio-économiques générales .....	36
I.3.2 Situation foncière .....	36
I.3.3 Activités sylvicoles.....	37
I.3.3.1 – Les forêts communales.....	37
I.3.3.2 – Les forêts privées .....	38
I.3.3.3 – Transformation de la production forestière .....	39
I.3.4 Agriculture .....	41
I.3.5 Activités touristiques et sportives .....	41
I.3.5.1 – Randonnée .....	42
I.3.5.2 – Visites guidées du patrimoine historique.....	42
I.3.5.3 – Les loisirs motorisés.....	42
I.3.6 Chasse.....	44

I.3.7 Industries.....	44
I.3.8 Documents de planification et de gestion.....	44
I.3.8.1 – Documents d’urbanisme .....	44
I.3.8.2 – Contrat global pour la protection des captages d’eau potable .....	45
I.3.8.3 – Système d’assainissement.....	45
I.3.8.4 – Collecte et traitement des déchets .....	46
I.3.9 Autres projets : carrières, zone de développement éolien.....	46
I.3.9.1 – Carrières.....	46
I.3.9.2 – Projet de zone de développement éolien (ZDE).....	46
I.4 – ENJEUX DE CONSERVATION DES HABITATS .....	48
I.4.1 – Entités de gestion .....	48
I.4.2 – Etat de conservation .....	48
I.4.3 – Enjeux de conservation .....	49
I.4.3.1 – Pelouses et milieux ouverts.....	49
I.4.3.2 – Milieux forestiers.....	51
I.4.3.3 – Chauves-souris.....	51
I.4.3.4 – Insectes .....	53
I.4.3.5 – Autres enjeux écologiques directement liés aux usages et activités économiques.....	53
I.4.4 – Hiérarchisation des enjeux.....	54
I.5 – AJUSTEMENT DU PERIMETRE DU SITE .....	54
<b>II – OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE .....</b>	<b>57</b>
II.1 – OBJECTIFS PRIORITAIRES.....	57
II.2 – OBJECTIFS SPATIALISES PAR ENTITE DE GESTION.....	58
II.3 – OBJECTIFS TRANSVERSAUX .....	64
<b>III – MESURES DE GESTION .....</b>	<b>67</b>
III.1 – LISTE DES MESURES .....	68
III.1.1 – Mesures spatialisées.....	68
III.1.1.1 – Milieux ouverts.....	68
III.1.1.2 – Milieux forestiers .....	68
III.1.1.3 – Cavités à chauves-souris .....	68
III.1.1.4 – Lisières et chemins.....	68
III.1.2 – Mesures transversales .....	68
III.2 – FICHES MESURES.....	72
III.2.1 - Exemple de fiche mesure .....	73
III.2.2 – Milieux ouverts .....	75
III.2.4 – Cavités à chauves-souris.....	104
III.2.5 – Lisières et chemins .....	106
III.2.6 – Mesures transversales .....	114

<b>IV – TABLEAUX RECAPITULATIFS DES MESURES ET DES COUTS .....</b>	<b>132</b>
<b>V – ENGAGEMENTS SUR LE MAINTIEN DE L’EXISTANT : ELEMENTS PRELIMINAIRE POUR LA DEFINITION D’UNE CHARTE NATURA 2000 .....</b>	<b>136</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>138</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>139</b>
<b>ANNEXE 1 : DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES SUR LES COMMUNES ET LES HABITANTS .....</b>	<b>140</b>
<b>ANNEXE 2 : DONNEES ADMINISTRATIVES DU PATRIMOINE NATUREL .....</b>	<b>141</b>
<b>ANNEXE 3 : DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L’OCCUPATION DU SOL .....</b>	<b>143</b>
<b>ANNEXE 4 : ABREVIATIONS ET ACRONYMES .....</b>	<b>145</b>
<b>ANNEXES 5 : GLOSSAIRE .....</b>	<b>147</b>

## **TABLE DES ILLUSTRATIONS**

FIGURE 1 : CARTE DE NATURA 2000 EN FRANCE (MEDDTL).....	5
FIGURE 2 : CARTE DU RESEAU NATURA 2000 DANS LE DEPARTEMENT DE L'YONNE.....	7
FIGURE 3 : CARTE DES ENTITES DU SITE NATURA 2000 N°7 .....	11
FIGURE 4 : LOCALISATION DE L'ENTITE BAILLY - BAS COIN.....	12
FIGURE 5 : LOCALISATION DES ENTITES LA CONGE, COTE DU VAL-DE-MERCY, MIGE - PIGNON ROUGE ....	13
FIGURE 6 : PATRIMOINE NATUREL .....	16
FIGURE 7 : CARTE DES ISOHYETES (PLUVIOMETRIE) - .....	17
FIGURE 8 : CARTE DES ISOTHERMES (TEMPERATURES) - .....	17
FIGURE 9 : CHABLIS DANS LES BOIS DE BAILLY.....	18
FIGURE 10 : COUPE GEOLOGIQUE AU NIVEAU DE LA CARRIERE DE VINCELLES .....	18
FIGURE 11 : CARTE GEOLOGIQUE (SOURCE : CARNNOT-MILARD, 2006).....	18
FIGURE 12 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE.....	19
FIGURE 13 : DYNAMIQUE DE L'EVOLUTION DE LA VEGETATION SUR SUBSTRAT CALCAIRE D'EUROPE OCCIDENTALE (D'APRES MAUBERT ET AL., 1995).....	21
FIGURE 14 : <i>TEUCRIUM CHAMAEDRYS</i> .....	22
FIGURE 15 : SECTEUR D'EBOULIS.....	22
FIGURE 16 : <i>TEUCRIUM MONTANUM</i> .....	22
FIGURE 17 : GENTIANE D'ALLEMAGNE.....	23
FIGURE 18 : PELOUSE - BOIS DE LA PETITE TETE .....	23
FIGURE 19 : HETRE .....	23
FIGURE 20 : REPARTITION THEORIQUE DE LA VEGETATION SUR LES COTES ET PLATEAUX CALCAIRES (D'APRES CHIFFAUT A. ET AL, 2010).....	25
FIGURE 21 : CARTE HABITATS NATURELS ET SEMI-NATUREL SECTEUR VAL-DE-MERCY .....	28
FIGURE 22 : CARTE DES HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS SECTEUR NORD .....	29
FIGURE 23 : CARTE DES HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS SECTEUR SUD.....	30
FIGURE 25 : EFFECTIFS DES CHAUVES-SOURIS D'INTERET EUROPEEN PRESENTES DANS LA CARRIERE DE VINCELLES L'HIVER.....	32
FIGURE 24 : GRAND RHINOLOPHE.....	32
FIGURE 26 : BARBASTELLE D'EUROPE .....	33
FIGURE 27 : ARBRE MORT PRESENTANT DIFFERENTES CAVITES .....	33
FIGURE 28 : CARTE DES ACTIVITES SYLVICOLES .....	40
FIGURE 29 : CARTE DES ACTIVITES TOURISTIQUES ET SPORTIVES.....	43

FIGURE 30 : AIRE DE CAPTAGE DE LA PLAINE DU SAULCE .....	45
FIGURE 31 : REPARTITION DE LA SURFACE EN FONCTION DE L'ENTITE DE GESTION.....	48
FIGURE 32 : CARRIERE DE VINCELLES.....	51
FIGURE 33 : CARRIERE UTILISEE PAR DES ENGINs MOTORISES.....	52
FIGURE 34 : AJUSTEMENT DU PERIMETRE.....	56
FIGURE 35 : LOCALISATION DES ENTITES DE GESTION SUR LE SECTEUR DE VAL DE MERCY .....	59
FIGURE 36 : LOCALISATION DES ENTITES DE GESTION SUR LE SECTEUR DU BOIS DE MIGE - PIGNON ROUGE .....	60
FIGURE 37 : LOCALISATION DES ENTITES DE GESTION SUR LE SECTEUR DU BOIS DE BAILLY - BAS COIN.	61
FIGURE 38 : LOCALISATION DES ENTITES DE GESTION SUR LE SECTEUR DE LA COTE TIBY .....	62
FIGURE 39 : LOCALISATION DES ENTITES DE GESTION SUR LE SECTEUR DU BOIS DE LA CONGE.....	62
FIGURE 40 : MESURES DE GESTION SPATIALISEES SUR LA COTE DE VAL-DE-MERCY.....	109
FIGURE 41 : MESURES DE GESTION SPATIALISEES SUR LE BOIS DE LA CONGE .....	110
FIGURE 42 : MESURES DE GESTION SPATIALISEES SUR LE BOIS DE MIGE - PIGNON ROUGE.....	111
FIGURE 43 : MESURES DE GESTION SPATIALISEES SUR LE BOIS DE BAILLY - BAS COIN .....	112
FIGURE 44 : MESURES DE GESTION SPATIALISEES SUR LE SECTEUR DE FONTENAY- SOUS-FOURONNES .	113
TABLEAU 1 : CONTEXTE COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL .....	10
TABLEAU 2 : LISTE DU PATRIMOINE NATUREL SITUE SUR ET A PROXIMITE DU SITE NATURA 2000.....	14
TABLEAU 3 : DESCRIPTION DES HABITATS FORESTIERS D'INTERET EUROPEEN (CONDITIONS STATIONNELLES ET CORTEGE FLORISTIQUE).....	24
TABLEAU 4 : HABITATS NATURELS IDENTIFIES ET CARTOGRAPHIES LORS DU DIAGNOSTIC SUR L'ENSEMBLE DE LA ZONE EXPERTISEE .....	26
TABLEAU 5 : SYNTHESE DES HABITATS D'INTERET EUROPEEN PRESENTS .....	27
TABLEAU 6 : STATUT DE CONSERVATION DES CHAUVES-SOURIS D'INTERET COMMUNAUTAIRE. (NT : ESPECE QUASI-MENACEE ; LC : PREOCCUPATION MINEURE) (SOURCE : UICN, MNHN, SREPM, & ONCFS, 2009).....	34
TABLEAU 7 : SITUATION FONCIERE.....	36
TABLEAU 8 : DONNEES SUR LES FORETS COMMUNALES DU SITE NATURA 2000.....	38
TABLEAU 9 : DONNEES SUR LES GRANDES PROPRIETES FORESTIERES DU SITE POURVUES D'UN PLAN SIMPLE DE GESTION .....	38
TABLEAU 10 : HIERARCHISATION DES ENJEUX.....	54
TABLEAU 11 : TABLEAU DES OBJECTIFS SPATIALISES ET OPERATIONNELS.....	63
TABLEAU 12 : TABLEAU DES OBJECTIFS TRANSVERSAUX ET OPERATIONNELS.....	65
TABLEAU 13 : TABLEAU RECAPITULATIF DES OBJECTIFS ET DES MESURES ASSOCIEES.....	69
TABLEAU 14 : TABLEAU RECAPITULATIFS DES MESURES ET DES COUTS .....	132



# ARRETE PREFECTORAL D'APPOBATION DU DOCOB



## COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

⇒ M. le préfet de l'Yonne

### Elus

⇒ M. le député de la 1<sup>ère</sup> circonscription de l'Yonne

⇒ M. le député de la 2<sup>ème</sup> circonscription de l'Yonne

⇒ M. le président du Conseil Général de l'Yonne

⇒ M. le conseiller général de Coulanges la Vineuse

⇒ M. le conseiller général de Coulanges-sur-Yonne

⇒ M le conseiller général de Vermenton

⇒ M. le maire de Bazarnes

⇒ Mme le maire de Charentenay

⇒ M. le maire de Coulanges-la-Vineuse

⇒ M. le maire de Fontenay-sous-Fouronnes

⇒ M. le maire de Trucy-sur-Yonne

⇒ M. le maire du Val de Mercy

⇒ M. le maire de Vincelles

⇒ M. le président de la communauté de communes du Pays Coulangeois

⇒ M. le président de la communauté de communes Entre Cure et Yonne

⇒ M. le président de la communauté de communes de Forterre

⇒ M. le président du syndicat mixte d'équipement touristique et environnemental du canal du Nivernais et de la rivière Yonne

⇒ M. le président du syndicat mixte du pays de Puisaye-Forterre

⇒ M. le président du syndicat mixte de Puisaye

⇒ M. le président du syndicat mixte de la vallée Nord de la Cure

### Services et établissements publics

⇒ M. le directeur de la DREAL Bourgogne

⇒ M. le directeur de la DDT de l'Yonne

⇒ M. le chef du SDAP de l'Yonne

⇒ M. le directeur de la DDCSPP de l'Yonne

⇒ M. le chef du service départemental de l'ONCFS de l'Yonne

⇒ M. le président du Centre régional de la propriété forestière

⇒ M. le directeur du service départemental de l'ONF de l'Yonne

⇒ M. le directeur de la SAFER 89

### Autres organismes

⇒ M. le président du syndicat des forestiers privés de l'Yonne

⇒ M. le président de l'association icaunaise de botanique

⇒ M. le président de la société d'histoire naturelle d'Autun

⇒ M. le président de la chambre d'agriculture de l'Yonne

⇒ M. le représentant de la FDSEA 89

⇒ M. le représentant du CDJA 89

⇒ M. le représentant de la confédération paysanne 89

⇒ M. le président du syndicat départemental de la propriété privée rurale de l'Yonne

⇒ M. le président de la fédération départementale des chasseurs de l'Yonne

⇒ M. le président de la ligue de protection des oiseaux de l'Yonne

⇒ M. le président du comité départemental de randonnée pédestre 89

⇒ M. le président du collectif de défense des loisirs verts (CODEVER)

⇒ M. le président du comité départemental olympique et sportif de l'Yonne (CDOS)

⇒ Mme la directrice de l'agence de développement touristique de l'Yonne

⇒ M. le président du conservatoire des espaces naturels de Bourgogne

⇒ M. le président de l'association de défense de l'environnement et de la nature de l'Yonne

⇒ Mme la présidente de Yonne Nature Environnement

⇒ M. le directeur de la délégation Bourgogne du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

# PRESENTATION DU RESEAU NATURA 2000

## **Natura 2000 : le réseau des sites naturels européens les plus prestigieux**

Le réseau Natura 2000<sup>1</sup> est un réseau de sites naturels terrestres et marins représentatifs de la biodiversité européenne. Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats, Faune, Flore ». Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn.

## **Natura 2000 en France**

### *Mise en œuvre*

La Commission européenne a laissé aux Etats membres le choix de la procédure, que ce soit pour l'identification des sites ou les modes de gestion à adopter.

Afin que les partenaires s'approprient les enjeux de Natura 2000 (biodiversité et du développement durable), la France a fait le choix de la concertation : élus, agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs, propriétaires terriens, associations, usagers et experts sont désormais associés à la gestion de chaque site. La participation active de l'ensemble des acteurs locaux et le dialogue au sein des comités de pilotage (CoPil) permettent à chacun de mieux comprendre à la fois les enjeux de conservation du patrimoine naturel et les enjeux socio-économiques du territoire, de partager des objectifs et finalement de construire une gestion de la nature fondée sur les savoirs des acteurs locaux. Ceux-ci sont associés à la gestion des sites Natura 2000 par une démarche volontaire de contractualisation via les contrats et la charte Natura 2000.

L'approche française de la directive Habitats préconise donc le recours à la contractualisation plutôt qu'à la réglementation ou la répression.

### *Désignation*

Deux procédures distinctes de désignation des sites ont été mises en place, l'une pour la sélection des sites « Oiseaux » correspondant aux zones de protection spéciale (ZPS), l'autre pour la sélection des sites « Habitats, Faune, Flore » correspondant aux zones spéciales de conservation (ZSC).

Depuis 1979, à la demande du ministère chargé de l'environnement, le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) collecte et concentre des données sur la faune et la flore. Les observations ont permis de recenser les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), utiles pour la désignation des sites en ZSC. Celles-ci regroupent des habitats naturels d'intérêt communautaire. Ce sont des habitats caractérisés par leur végétation, menacés de disparition à

---

<sup>1</sup> Les mots soulignés sont définis à l'annexe V : Glossaire p 148

plus ou moins long terme et avec une aire de répartition naturelle réduite. Certains de ces habitats sont considérés comme prioritaires, par le fait d'une aire de répartition naturelle très réduite et en forte régression. Ils sont signalés par un astérisque (\*). Il y a également l'habitat d'espèce qui correspond au domaine vital de l'espèce (zone de reproduction, zone d'alimentation, zone de chasse, etc.) et peut comprendre plusieurs habitats naturels. L'espèce d'intérêt communautaire correspond à une espèce en danger, vulnérable ou rare ou endémique inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux ou à l'annexe II de la directive Habitats, Faune, Flore.

La France s'est aussi appuyée sur un inventaire scientifique initié dès les années 1980 afin de mettre en œuvre la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979. La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), pour le compte du ministère chargé de l'environnement, a listé les zones d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO) sur le territoire français. Ce travail d'inventaire scientifique préfigure la désignation des zones de protection spéciale (ZPS).

A terme, une liste de sites a pu être transmise à la commission européenne pour validation (proposition de sites d'intérêt communautaire : pSIC). La commission européenne notifie à chaque état membre la liste des sites pouvant être retenus pour le réseau Natura 2000 qualifiés de sites d'intérêt communautaire (SIC). Ceux-ci sont intégrés progressivement dans le réseau. En France, cette désignation passe par un arrêté de désignation de zone spéciale de conservation pris par le ministre en charge de l'environnement.

Le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1752 sites pour 12,5 % du territoire métropolitain** soit 6,9 millions d'hectares hors domaine marin qui représente 4 millions d'hectares (MEDDTL, 2010) :

- 1368 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats couvrant 8,3 % de la surface terrestre de la France, soit 4 600 000 ha,
- 384 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux couvrant 7,8 % de la surface terrestre de la France, soit 4 300 000 ha.

Depuis le 5 novembre 2008, le réseau Natura 2000 s'est étendu sur les trois façades maritimes par la création de 76 sites marins.

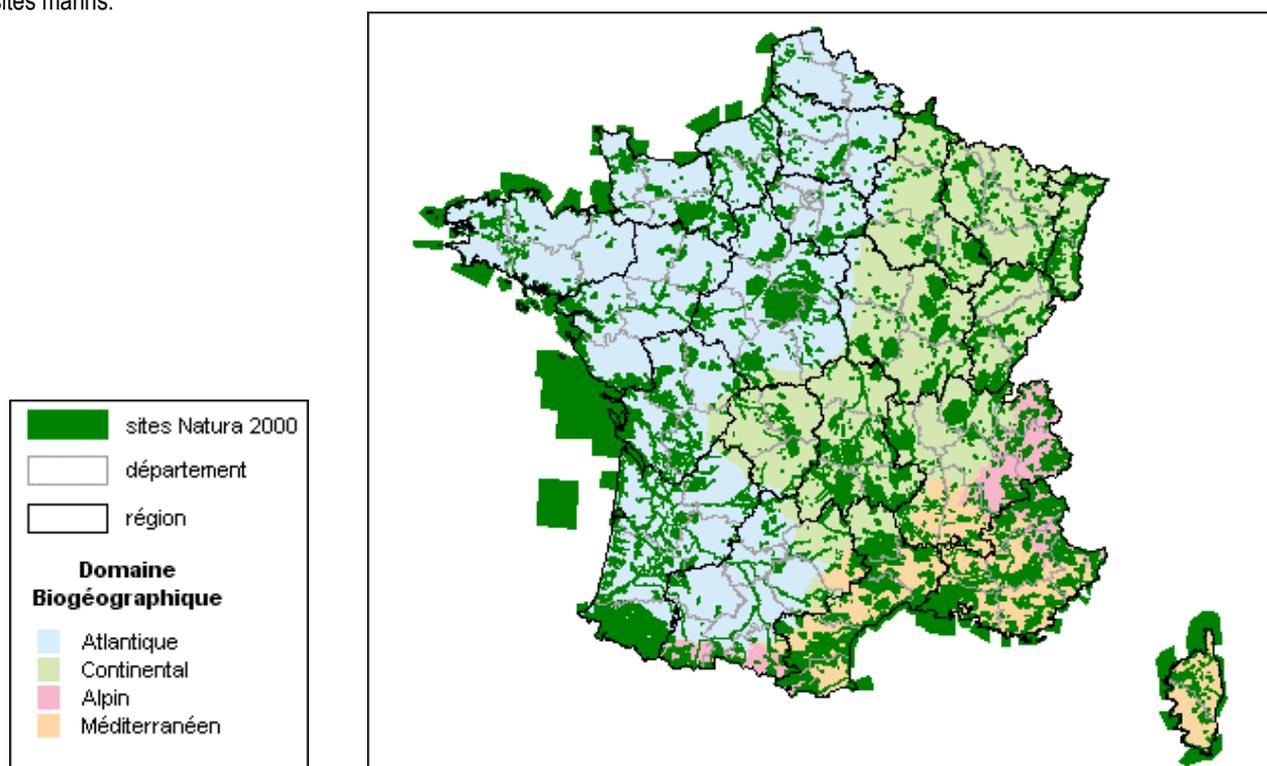


Figure 1 : Carte de Natura 2000 en France (MEDDTL)

### **Natura 2000 en Bourgogne**

Le réseau bourguignon de sites Natura 2000 comprend 64 sites qui couvrent 394 950 ha, soit 12 % du territoire régional (DREAL Bourgogne, 2009) :

- 51 sites (SIC et ZSC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8 % de la surface de la région, soit 265 088 ha,
- 13 sites (ZPS) au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 6,4 % de la surface de la région, soit 209 254 ha.

### **Natura 2000 dans le département de l'Yonne**

Le réseau icaunais de sites Natura 2000 comprend 15 sites qui couvrent 12 063 ha soit 2 % du territoire départemental (DREAL Bourgogne, 2009) :

- 14 sites (SIC et ZSC) au titre de la directive Habitats (11 620 ha)
- 1 site (ZPS) au titre de la directive Oiseaux (443 ha)

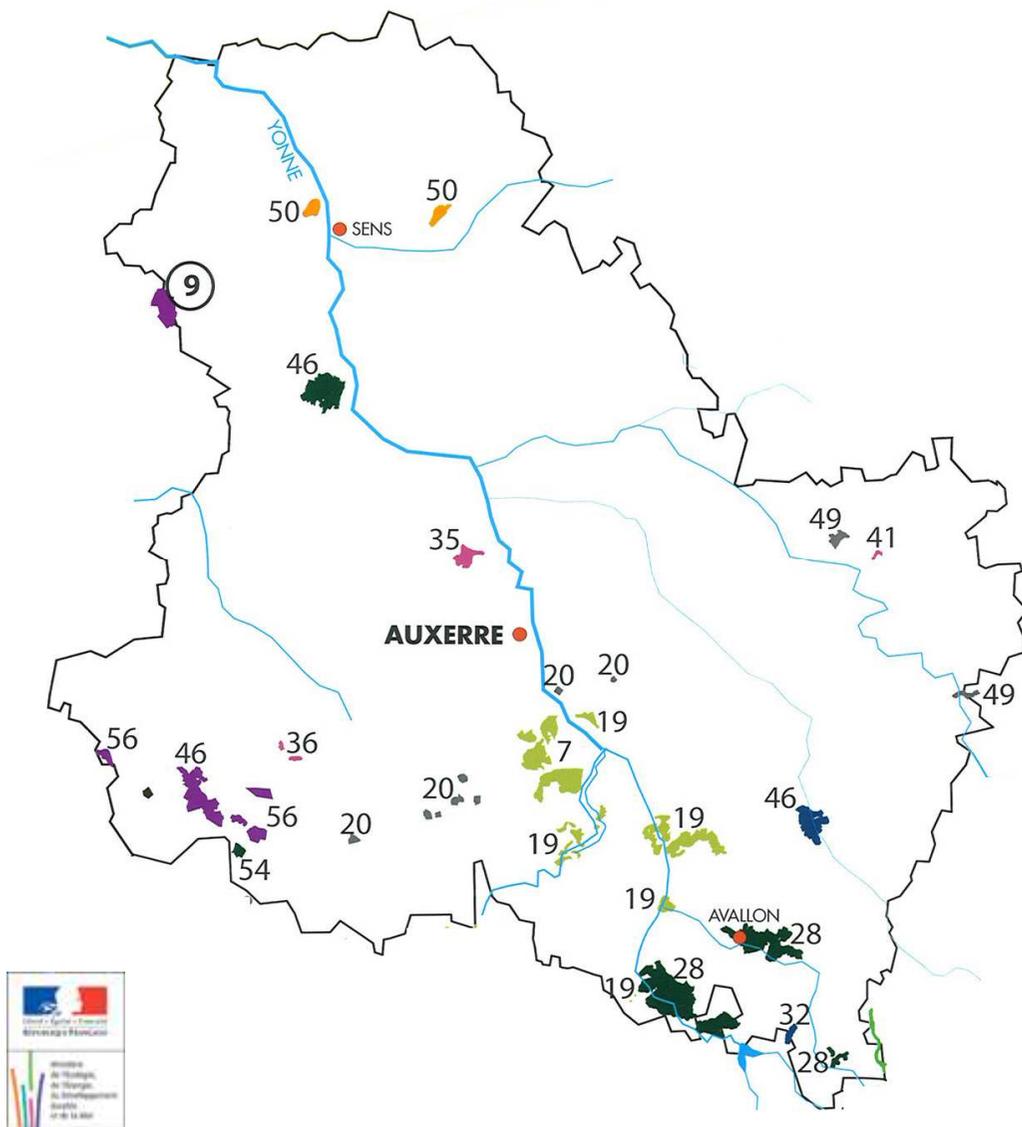


Figure 2 : Carte du réseau Natura 2000 dans le département de l'Yonne

Code Région	Code Europe	Intitulé simplifié
7	FR2600962	Pelouses basse Bourgogne
19	FR2600974	Yonne Cure
20	FR2600975	Cavités à Chauves-souris
28	FR2600983	Cure Cousin
32	FR2600987	Bassin de la Cure
35	FR2600990	Bois de la Biche
36	FR2600991	Vallée du Branlin
37	FR2600992	Nord Morvan
41	FR2600996	Marais de baon
46	FR2601012	Gites à Chauves-souris
49	FR2601004	Armançon
50	FR2601005	Pelouses à craie
54	FR2601009	Landes de Puisaye
56	FR2601011	Etangs de Puisaye
9	FR2612008	Etangs de Galetas

Directive Habitats

Directive Oiseaux

## FICHE D'IDENTITE DU SITE

**Nom officiel du site Natura 2000** : Pelouses associées aux milieux forestiers des plateaux de basse Bourgogne

**Date de la transmission de la ZSC** : décembre 1998

**Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/09/CEE** : non

**Désigné au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore » 92/43/CEE** : oui

**Numéro officiel du site Natura 2000** : FR2600962

**Localisation du site Natura 2000** : région Bourgogne, département de l'Yonne

**Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune, flore » 92/43/CEE** : 1777 ha

**Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob** :

M. Jean-Noël LOURY, président de la Communauté de Communes du Pays Coulangeois, maire de la commune de Val de Mercy.

**Structure porteuse** : Communauté de Communes Entre Cure et Yonne, 25 rue du Général de Gaulle – 89270 Vermenton

**Prestataire technique** : BIOTOPE Agence Centre Bourgogne, 125/127 rue du Faubourg Bannier – 45000 Orléans

**Date d'installation du COPIL** : 31/05/2010

**Date de validation du DOCOB** : 16/12/11

**Membres du COPIL** : page 3

Le site Natura 2000 n°7 a été intégré au réseau Natura 2000 en raison de la présence d'habitats d'intérêt communautaire que sont les pelouses sèches plus ou moins rocheuses et embroussaillées, les landes et les forêts sur sols calcaires peu profonds. Il s'agit d'un site essentiellement forestier. Lors du diagnostic, la présence de plusieurs espèces de chauves-souris a été révélée. Le site en héberge une dizaine, dont cinq sont d'intérêt communautaire.

La consultation officielle pour le projet de site Natura 2000 a été conduite par le préfet de l'Yonne en 1997 auprès des communes, organismes agricoles et forestiers, associations et services de l'Etat. Au cours de ces consultations, une large majorité d'avis favorables a été recueillie dont certains avec des réserves concernant la gestion ultérieure. Compte tenu de l'intérêt des milieux, la commune du Val-de-Mercy avait proposé une extension de 120 ha qui a été retenue. Le projet de site d'importance communautaire (SIC) concernait ainsi une superficie estimée à 1651 ha, recalculée depuis sous système d'information géographique à 1777 ha.

# I – ETAT DES LIEUX

## I.1 - PRESENTATION GENERALE DU SITE

### I.1.1 - Localisation et contexte administratif

Le site Natura 2000 « Pelouses associées aux milieux forestiers des plateaux de basse Bourgogne » est situé en Bourgogne, dans le Sud du département de l'Yonne et sur l'arrondissement d'Auxerre. Il est réparti sur 7 communes et 3 structures intercommunales listées dans le tableau 1.

Tableau 1 : Contexte communal et intercommunal

Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI)	Communes concernées	Total
Communauté de Communes Entre Cure et Yonne (693 ha)	Bazarnes (344 ha)	2
	Trucy-sur-Yonne (353 ha)	
Communauté de Communes du Pays Coulangeois (879 ha)	Charentenay (93 ha)	4
	Coulanges la Vineuse (95 ha)	
	Val-de-Mercy (549 ha)	
	Vincelles (137 ha)	
Communauté de Communes de Forterre (208 ha)	Fontenay-sous-Fouronnes (206 ha)	1

La superficie du site Natura 2000 sur chaque commune et structure intercommunale est signalée entre parenthèses.

L'ensemble de la surface du site est de 1777 hectares. Il est composé de 4 unités géographiques relativement proches les unes des autres (figure 3, 4, 5) :

- **La Conge** (Coulanges-la-Vineuse, Vincelles et Val-de-Mercy)
- **La Côte du Val-de-Mercy** (Val-de-Mercy)
- **Migé – Pignon rouge** (Bazarnes, Charentenay et Val-de-Mercy)
- **Bailly – Bas coin** (Bazarnes, Fontenay-sous-Fouronnes et Trucy-sur-Yonne)

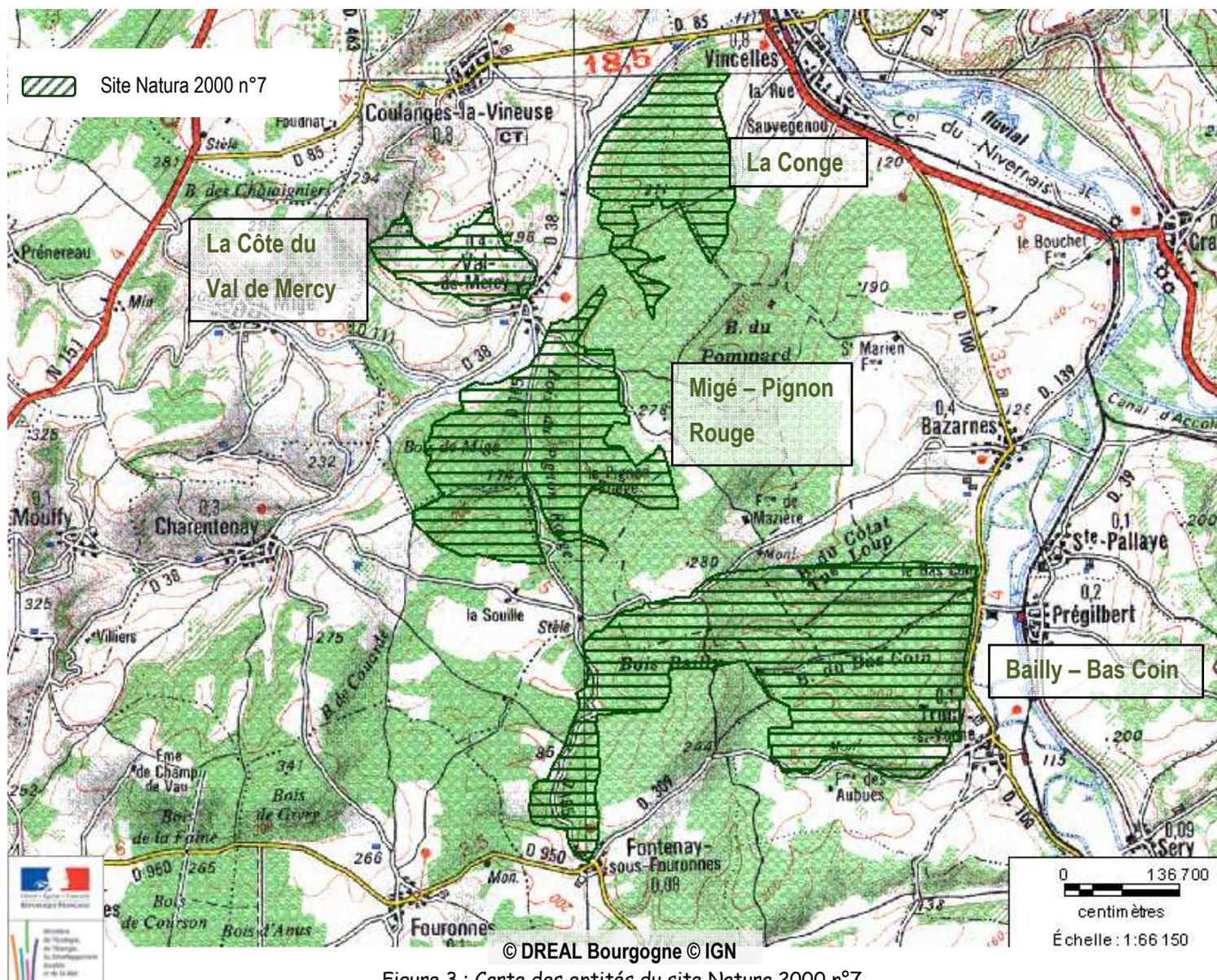


Figure 3 : Carte des entités du site Natura 2000 n°7

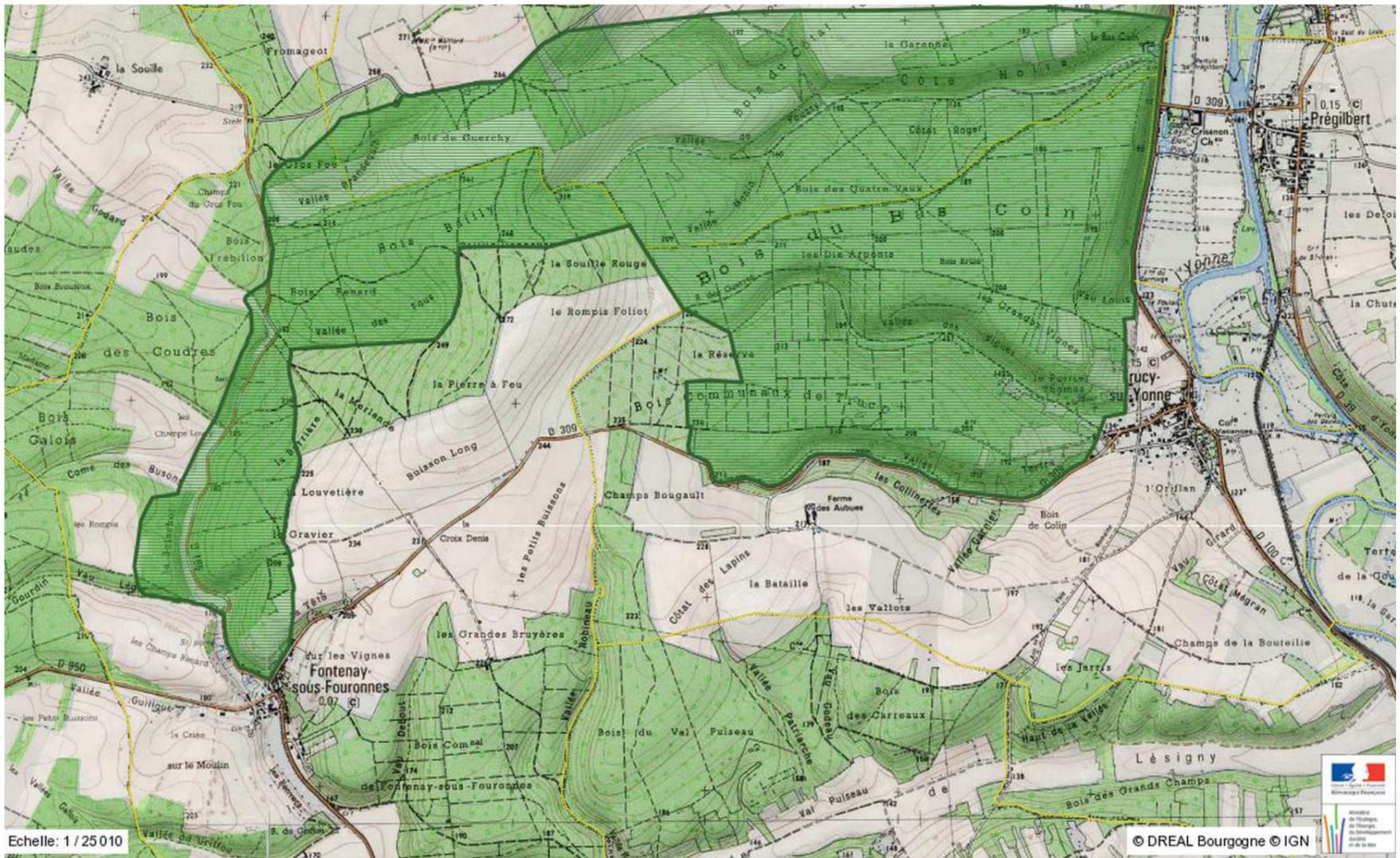


Figure 4 : Localisation de l'entité Bailly - Bas Coin

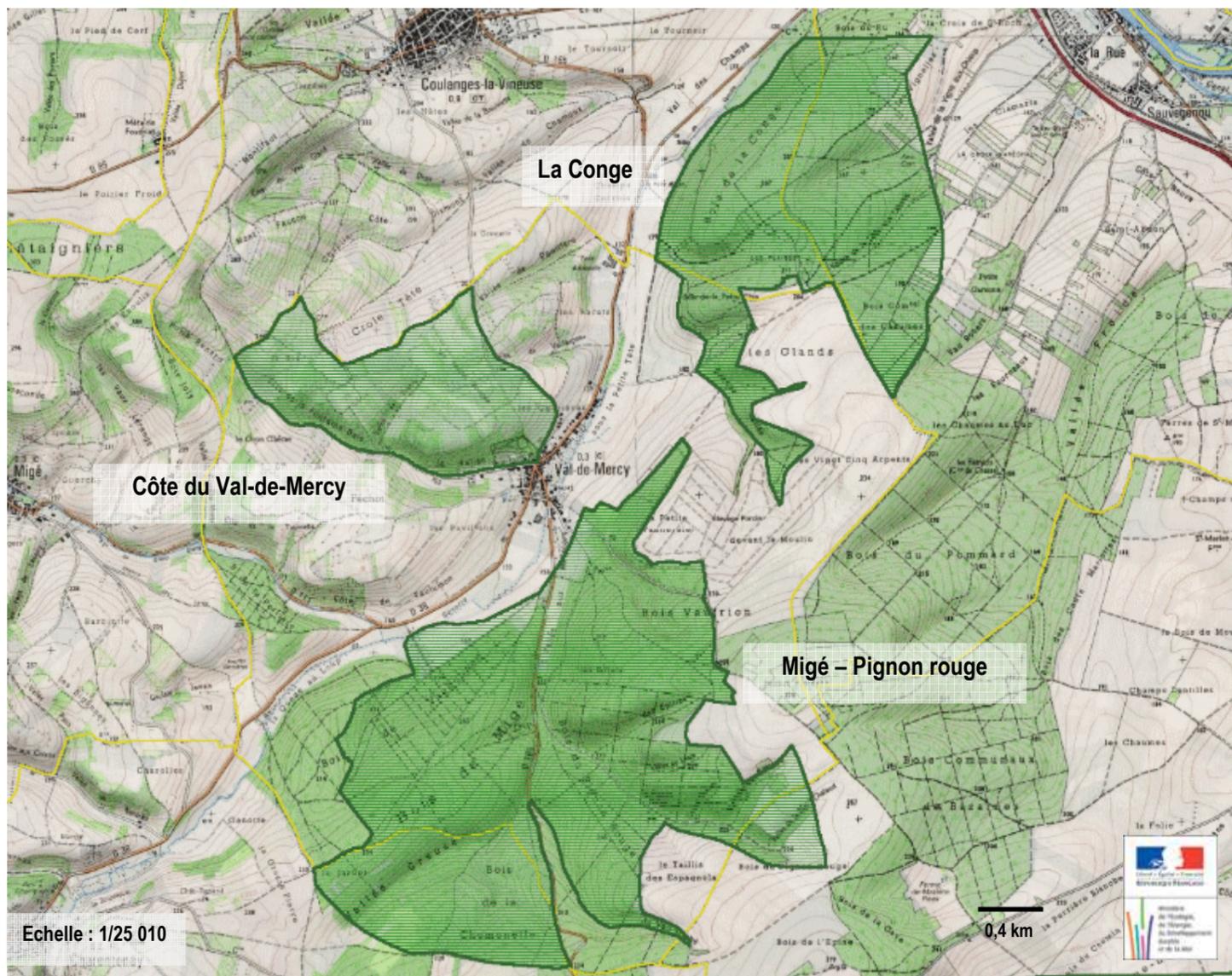


Figure 5 : Localisation des entités La Conge, Côte du Val-de-Mercy, Migé - Pignon Rouge

## I.1.2 - Patrimoine naturel et historique

Le site est réparti en 4 îlots de massifs forestiers et de pelouses calcaires. La grande valeur biologique de ces milieux est reconnue à travers différents zonages (excepté pour l'unité « Côte du Val-de-Mercy ») (tableau 2) :

- les deux zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I recouvrent environ 91,5 % de la surface du site, soit 1 622,71 ha. Les milieux inventoriés sont essentiellement des pelouses calcaires et de la forêt.
- la ZNIEFF de type II recouvrent environ 92,3 % de la surface du site, soit 1 636,07 ha. Les milieux inventoriés sont essentiellement des boisements de type chênaie-charmaie calcicole.

Le site présente un intérêt faunistique et plusieurs espèces d'orchidées y sont recensées, telles que l'ophrys bourdon (*Ophrys fuciflora*), la céphalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*), l'orchis mouche (*Gymnadenia conopsea*) et la platanthère à deux feuilles (*Platanthera bifolia*).

Le site est situé à proximité de la Réserve naturelle nationale (RNN) du Bois du Parc, de deux sites Natura 2000 « Pelouses et forêts calcicoles des coteaux de la Cure et de l'Yonne en amont de Vincelles » et « Cavités à chauves-souris », ainsi que 7 ZNIEFF de type I et 2 ZNIEFF de type II (figure 6).

Tableau 2 : Liste du patrimoine naturel situé sur et à proximité du site Natura 2000

	N° régional	Intitulé
<b>Dans le site Natura 2000 n°7</b>		
ZNIEFF de type I	3022.0001	<b>Bois du Val-de-Mercy et de Vincelles, Bois Migé, Pignon rouge, Conge, Glands</b> (Bazarnes, Charentenay, Coulanges-la-Vineuse, Val-de-Mercy et Vincelles)
	3022.0002	<b>Bois Bailly, Bois de Bazarnes et de Trucy-sur-Yonne, le Boisshot</b> (Bazarnes, Fontenay-sous-Fouronnes et Trucy-sur-Yonne)
ZNIEFF de type II	3022.0000	<b>Massif forestier de Val-de-Mercy à Courson et de Vincelles à Mailly-le-Château</b> (Bazarnes, Charentenay, Coulanges-la-Vineuse, Fontenay-sous-Fouronnes, Trucy-sur-Yonne, Val-de-Mercy et Vincelles)
<b>A proximité du site Natura 2000 n°7</b>		
Site Natura 2000	FR2600975	<b>Cavités à Chauves-souris</b>
	FR2600962	<b>Pelouses et forêts calcicoles des coteaux de la cure et de l'Yonne en amont de Vincelles</b>
Réserve Naturelle		<b>Bois du Parc</b> (Mailly-le-Château) géré par le CENB
ZNIEFF de type I	3034.0000	<b>Bois de Senoy et de Bouchat, route d'Irancy à Saint-Bris</b>
	3029.0000	<b>Anciennes carrières de la Perrières, îles, berme et fossé entrée sud à Vincelottes</b>
	3003.0001	<b>Bois et Vallée de Régnay, Grand Bois, Vallée de la Grillotte, Bois des Chagnats</b>
	3003.0002	<b>Falaises d'Arcy sur Cure et de Saint Moré</b>
	3003.0003	<b>Vallon du Vau de Bouche et Vallée de Vauillot</b>
	3016.0000	<b>Vallée de l'Yonne</b>
ZNIEFF de type II	3011.0000	<b>Rochers du saussoy, Roche aux poulets, Bois de la Tour, Bois Coquarts</b>
	3014.0000	<b>Forêt de Frétoy</b>
	3003.0000	<b>Vallée de la Cure et du réservoir du Crescent à Vermenton</b>

De nombreux monuments historiques protégés de l'Yonne se trouvent en périphérie du périmètre du site :

- l'église Saint-Christophe à Fontenay-sous-Fouronnes. Elle est classée en intégralité, ainsi que ses peintures murales depuis le 23/02/1977,

- l'église Saint-Aubin à Val-de-Mercy, site inscrit depuis le 9/12/1929,

- l'église Saint-Roch à Vincelles, site inscrit depuis le 11/01/1941.

Le site présente un patrimoine intéressant : des murgers sur la Côte de Val-de-Mercy, des traces d'occupation romaines, des anciens lavoirs, etc.

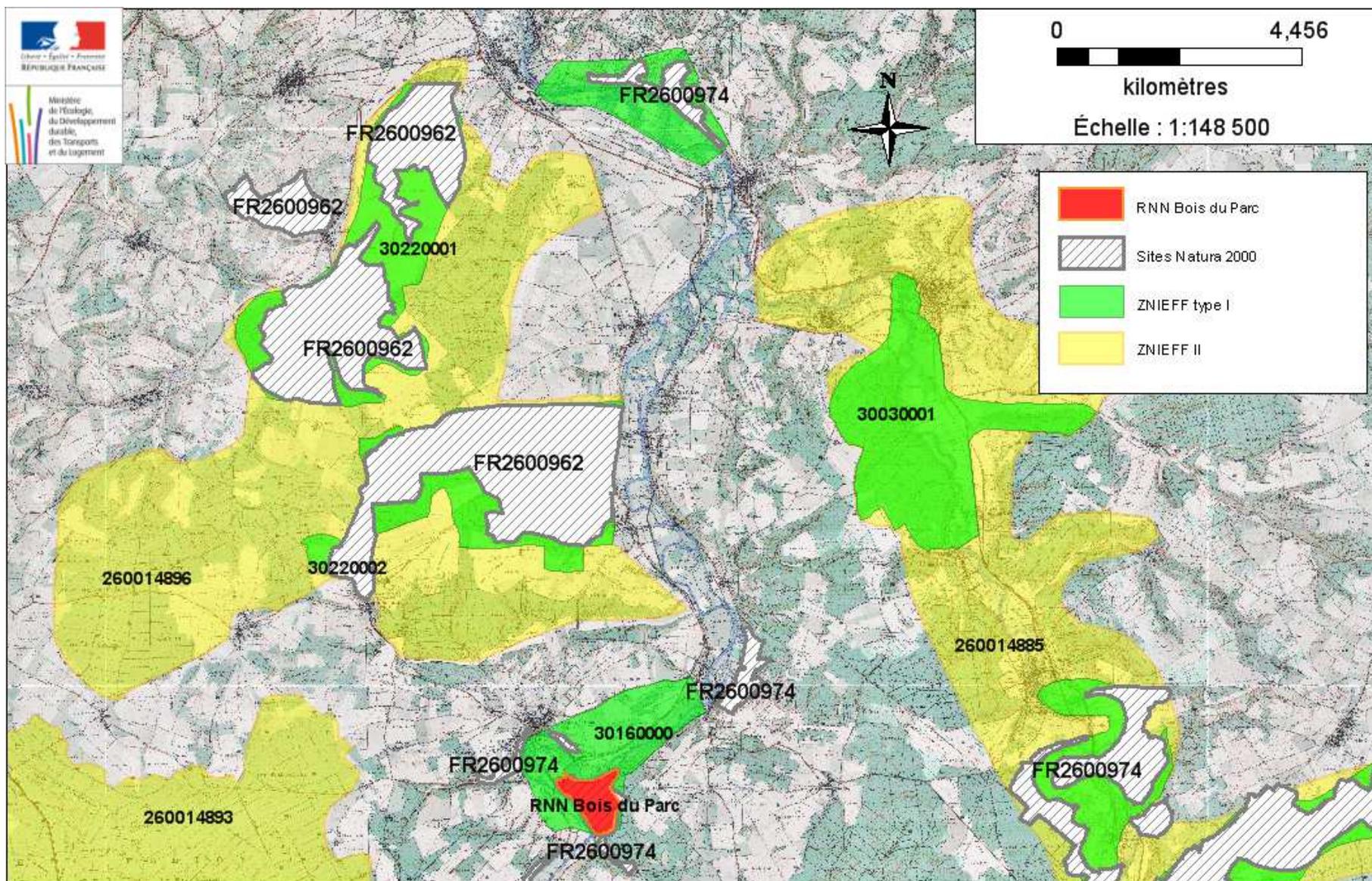


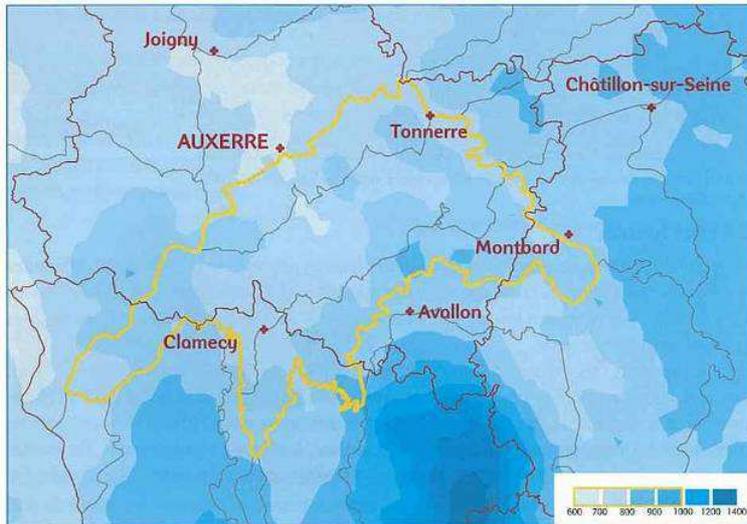
Figure 6 : Patrimoine naturel

## I.1.3 – Milieu physique

### I.1.3.1 - Contexte climatique

Le climat de l'Yonne est à la limite Est du climat tempéré atlantique.

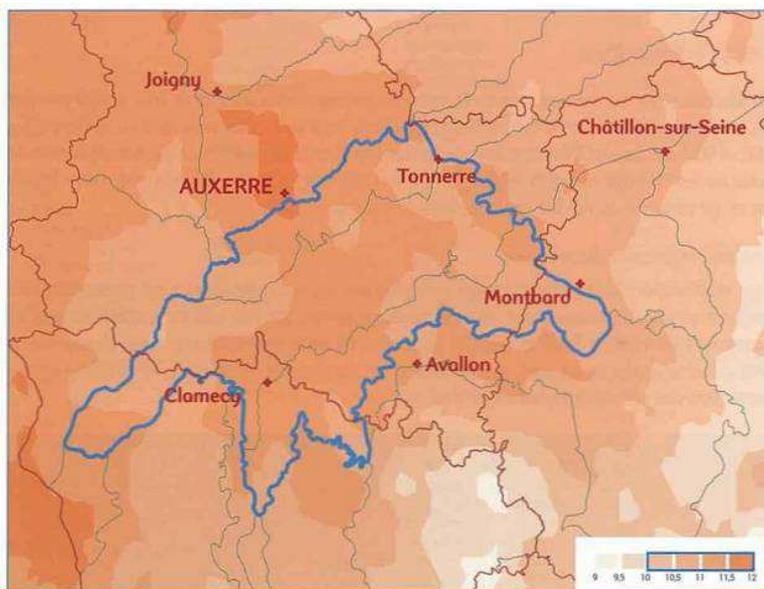
Le site est dans un des secteurs les moins pluvieux du centre de l'Yonne entre 600 et 800mm par an (figure 7). Les températures moyennes annuelles sont elles plus élevées avec 10.5 et 11.5°C (figure 8).



Carte des isohyètes correspondant aux précipitations moyennes annuelles sur la période 1971-2000.  
Origine : Météo France

**Figure 7 :** Carte des isohyètes (Pluviométrie) -

(source : CARNNOT-MILARD, 2006)



Carte des isothermes correspondant aux températures moyennes annuelles sur la période 1971-2000.  
Origine : Météo France

**Figure 8 :** Carte des isothermes (températures) -

(source : CARNNOT-MILARD, 2006)

---

**Les conditions pédoclimatiques (sol calcaire, peu profond, drainant, températures plus élevées, précipitations plus faibles), favorisent le développement d'une végétation à tendance thermophile et xérophile.**

### 1.1.3.2 – Contexte géologique et hydrogéologique

Le site est inclus dans le bassin parisien, vaste cuvette sédimentaire aux roches d'origines marine, lacustre, lagunaire, puis fluviatile. De façon schématique, le bassin parisien peut être comparé à une série d'auroles concentriques. Celles-ci sont délimitées les unes des autres par des coteaux.

Le site s'inscrit dans l'une des auroles sédimentaires du bassin parisien : les plateaux de Bourgogne. Le substrat géologique se compose essentiellement de roches calcaires datant du jurassique supérieur (figure 11). Elles sont à l'origine d'un sol argilo-calcaire caillouteux et drainant, ici peu profond et difficile à cultiver, et donc partiellement boisé.

Le plateau est entaillé par quelques vallons. Au niveau des coteaux, la roche mère affleure, alors qu'au niveau des fonds de vallon, l'accumulation de particules terreuses fines lessivées sur les pentes forme un sol plus profond.



Figure 9 : Chablis dans les bois de Bailly

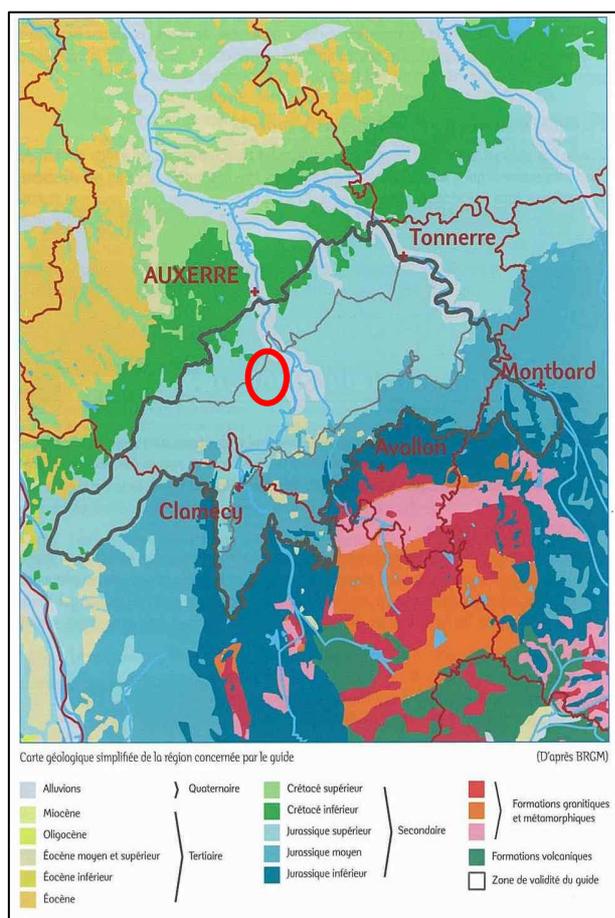


Figure 11 : Carte géologique (source : CARNNOT-MILARD, 2006)

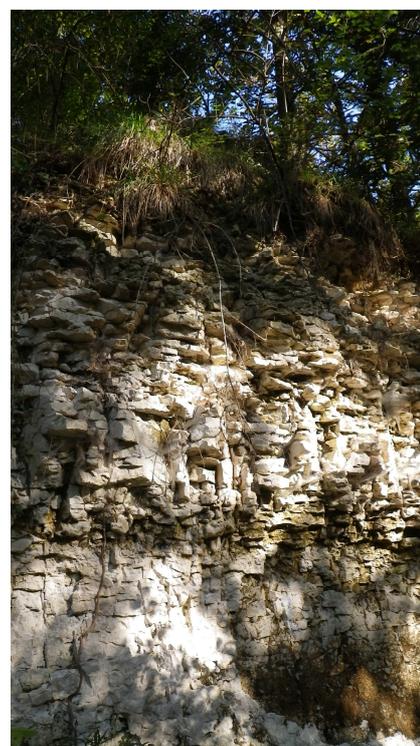


Figure 10 : Coupe géologique au niveau de la carrière de Vincelles

**Ces photos illustrent la faible épaisseur du sol et l'altération des couches superficielles de calcaire**

Les plateaux de Bourgogne sont propices aux infiltrations et sont donc pauvres en écoulement superficiel (figure 12).  
 Les phénomènes karstiques sont nombreux.

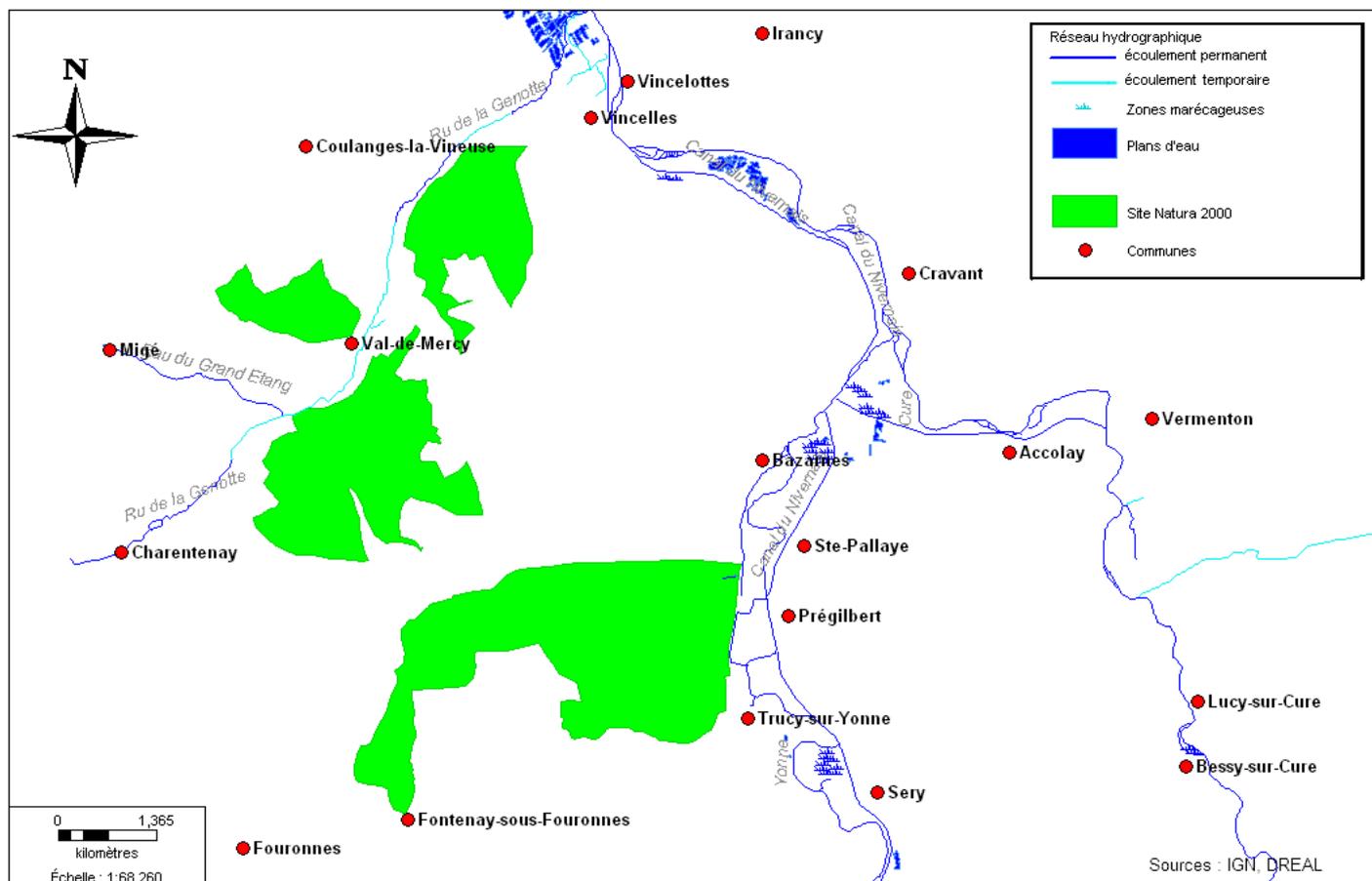


Figure 12 : Réseau hydrographique

## I.2 – PATRIMOINE NATUREL DU SITE

### I.2.1 – Choix méthodologiques, méthodes d'inventaire

#### I.2.1.1 – Les habitats naturels

Les habitats ont été caractérisés à l'aide du référentiel CORINE Biotope. Le thesaurus CORINE Biotopes constitue une typologie de référence, élaborée pour identifier et classer en types d'habitats les différents écosystèmes européens. La nomenclature retenue (code) décrit à la fois le contexte physique dans lequel se développent l'habitat (biotope) et les communautés végétales et animales (biocénoses) qui lui sont associées. La typologie se fonde sur une classification des communautés végétales en place (phytosociologie), considérée comme un descripteur pertinent des écosystèmes.

La caractérisation des habitats forestiers du site Natura 2000 s'appuie sur les trois ouvrages suivants, classés par ordre d'intérêt sur le site :

- GEGOUT J.C. *et al.*, 2008. « Les habitats forestiers de la France tempérée – Typologie et caractérisation phytocéologique » ;
- CARNNOT-MILARD L., 2006. « Les plateaux calcaires de l'ouest de la Bourgogne – Guide pour l'identification des stations et le choix des essences » ;
- BENSETTITI F., RAMEAU J.C., CHEVALLIER H., *et al.*, 2001. « Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 1 : habitats forestiers. Volume 1 ».

Les échelles de cartographie utilisées sont au 1 / 25 000<sup>ème</sup> pour les habitats forestiers et au 1 / 5 000<sup>ème</sup> pour les secteurs de milieux ouverts (exemple : Côte de Val-de-Mercy).

#### I.2.1.2 – Les espèces

##### Chauves-souris :

Les prospections ont été effectuées sous forme de courts transects et de points d'écoute fixes (d'une durée de vingt minutes) à l'aide du détecteur d'ultrasons (Pettersson D 240 X) qui permet d'apprécier le son en hétérodyne ou en expansion de temps. Les espèces sont alors directement identifiées sur le terrain ou, pour les cas litigieux, les émissions sonores sont enregistrées sur un enregistreur numérique et analysées grâce au logiciel BATSOUND Pro version 3.31. Des écoutes ont été réalisées sur les différents secteurs des sites d'étude, dans les milieux les plus caractéristiques.

Des détecteurs à division de fréquence 4 Anabat SD1 et 1 SM2BAT (permettant de capter toute la gamme de fréquences sur toute la durée de la nuit) ont également été utilisés pour augmenter l'échantillonnage. Le logiciel Analook permet ensuite de visualiser les contacts obtenus avec l'Anabat SD1 et le SM2BAT.

##### Damier de la succise :

Le but de cette prospection étant de confirmer la présence de l'espèce, il a été décidé de rechercher les chenilles au mois d'août. En effet, les chenilles passent l'été dans un nid de soie tissé autour des feuilles des plantes hôtes, plus facilement repérable que l'adulte en vol ; par ailleurs les scabieuses sont en fleurs à cette période et se distinguent mieux dans les hautes herbes.

Les chenilles ont été recherchées à vue sur les plantes hôtes au cours de la journée du 24 août 2010. D'autres indices de

leur présence ont été cherchés comme des traces d'excréments et de restes de soie sur les plantes car les chenilles se déplacent de plante en plante.

## I.2.2 – Analyse des habitats naturels

Les prospections ont permis d'identifier différents habitats naturels qui ont été rapprochés au regard de leur composition à la typologie Corine biotope ou à la typologie des sites d'intérêt européen.

Sur le site, 4 grands types de formations végétales sont distingués (figures 20, 21, 22) :

- des milieux ouverts et semi-ouverts correspondant aux premiers stades de la dynamique de végétation (figure 13) sur des sols secs calcaires et peu développés ;
- des milieux forestiers correspondant aux derniers stades de cette dynamique naturelle (figure 13) ou issue des pratiques sylvicoles (taillis-sous-futaie) ;
- des milieux à vocation agricole ;
- des milieux anthropisés.

Nota Bene : la zone d'étude est plus vaste que le site Natura 2000, ainsi 2070 ha ont été cartographiés alors que le site Natura 2000 a une superficie de 1777 ha.

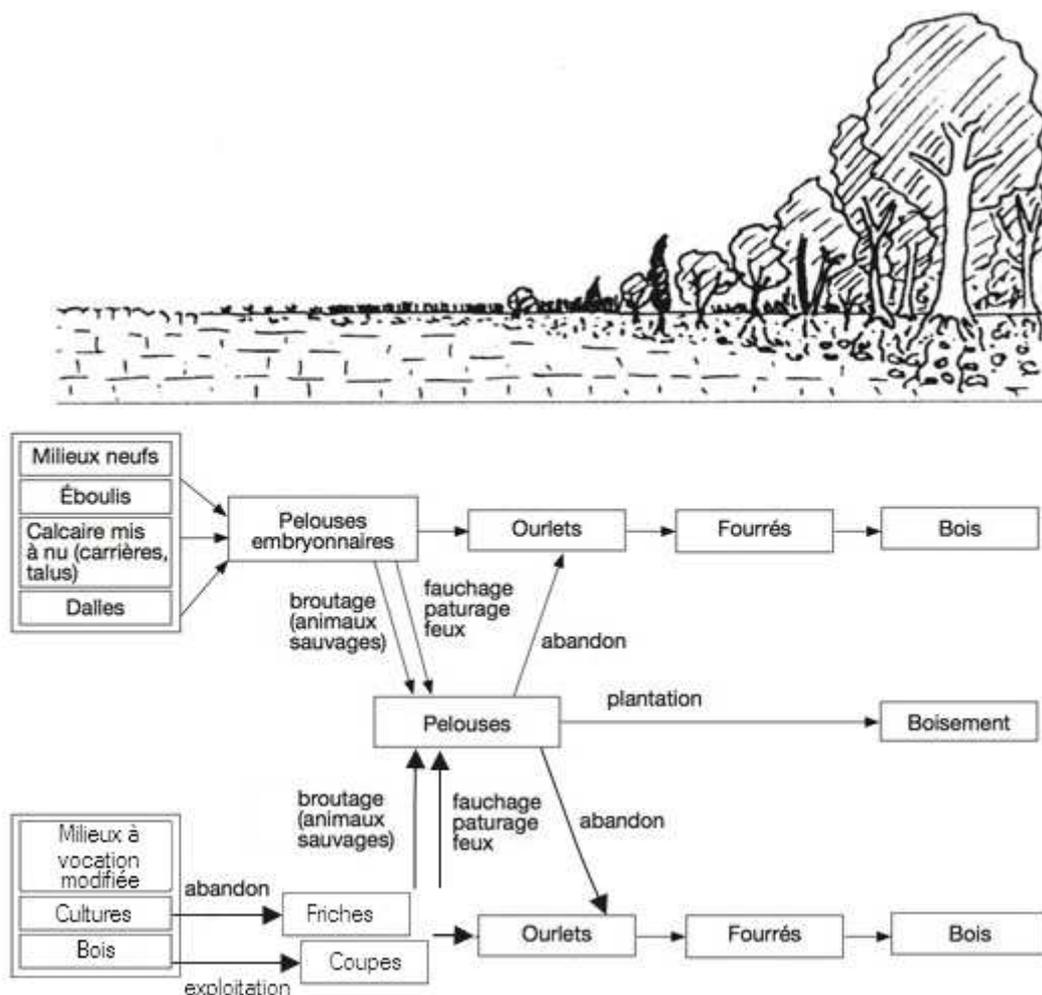


Figure 13 : Dynamique de l'évolution de la végétation sur substrat calcaire d'Europe occidentale (d'après MAUBERT et al., 1995)

### 1.2.2.1 – Habitats d'intérêt communautaire prioritaires

Un habitat d'intérêt communautaire prioritaire est recensé, il s'agit d'un habitat d'éboulis.

#### Les éboulis (8160\*)

Les « éboulis » observés sur le site Natura 2000 correspondent à des dômes caillouteux et rocheux s'altérant par l'effet du gel et du dégel qui fragmente la roche (gélifraction) sous forme de plaquettes de taille moyenne (de l'ordre d'une dizaine de centimètres de côté). L'ensemble apparaît globalement stable. Il s'agirait d'une part d'affleurements rocheux (figure 20) dégagés lors d'extraction de matériaux dans les coteaux et d'autre part d'ancien « murger », c'est-à-dire des constructions de pierres sèches, souvent associées à des cabanes qui structurent particulièrement les zones viticoles.

En condition de fortes pentes, les végétations qui s'installent sur ces formations sont très pauvres en espèces. Le faciès le plus souvent observé est largement dominé par la Germandrée petit-chêne (*Teucrium chamaedrys*) qui y forme des nappes quasi-monospécifiques. Un faciès pentu à *Leontodon hispidus* est noté à Val-de-Mercy.

En situation plane (petite surface) ou de plateau (au sens géologique du terme), les quelques espèces observées correspondent à des espèces des faciès écorchés des pelouses mésoxérophiles voisines (*Festuca gr. ovina*, *Teucrium montanum*, *Fumana procumbens*, *Globularia bisnagarica*, *Anthericum ramosum*, *Sedum rupestre*...).

Aucune espèce des végétations de dalles calcaires (alliance de l'*Alyso-sedion*) n'est recensée.

**Dans le cadre de ce document d'objectifs, ces « éboulis peu actifs » sont rattachés à une formation d'éboulis grossiers, proche des végétations de pelouses voisines mais pauvre en espèces, qui reste à décrire (CB : cf. 61.313 ; N2000 : 8160 ; correspondance phytosociologique : cf. *Leontodion hyoseroidis*, à étudier).**

Ces éboulis, toujours de faible surface, sont observés et cartographiés en mosaïque avec d'autres habitats de pelouses, de fruticées ou de boisements.



Figure 14 : *Teucrium chamaedrys*



Figure 16 : *Teucrium montanum*



Figure 15 : Secteur d'éboulis

### 1.2.2.2 – Habitats d'intérêt communautaire

#### Les pelouses (6210)

Les pelouses du site Natura 2000 sont rattachées aux pelouses mésoxérophiles du *Mesobromion erecti* (CB : 34.322 ; N2000 : 6210-24). Une forme plus mésophile est observée en situation de faible pente ou de plateau (apparition de *Salvia pratensis*, *Onobrychis viciifolia*, etc.) (figure 20).

Ces pelouses sont généralement observées et cartographiées en mosaïque avec leurs stades dynamiques : faciès écorchés, faciès ourlifés et faciès embroussaillés.



**Figure 18 :** Pelouse - Bois de la Petite Tête

#### Les milieux forestiers

Les critères de différenciation des habitats forestiers sur le site Natura 2000 sont le climat local, la topographie, l'exposition (figure 20) et bien sûr le cortège floristique.

Les habitats forestiers de hêtraies-chênaies identifiés sur le site sont (tableau 3) :

- Les (hêtraies)-chênaies-charmaies sèches de plateaux et de versants, sylvofaciès de taillis sous futaie de chêne (CB : 41.131/a ; N2000 : 9130-5) ;
- Les hêtraies-chênaies-charmaies sèches de plateaux et de versants, sylvofaciès de taillis sous futaie de chêne et de hêtre (CB : 41.131/a ; N2000 : 9130-5) ;
- Les (hêtraies)-chênaies-charmaies très sèches de bordures de plateaux et de versants, sylvofaciès de taillis sous futaie de chêne (CB : 41.16/a ; N2000 : 9150-1).



**Figure 17 :** Gentiane d'Allemagne



**Figure 19 :** Hêtre

Leur rattachement aux hêtraies-chênaies peut néanmoins faire débat. Le site Natura 2000 reçoit en effet une pluviométrie annuelle majoritairement comprise entre 700 mm et 800 mm/an, avec un régime probablement plus faible au nord (CARNNOT-MILARD, 2006). Cette situation climatique place l'aire d'étude en limite de l'aire de répartition du hêtre. Les formations de hêtraies-chênaies observées sur le site se situent donc en limite de leur aire de répartition climatique.

Par ailleurs, les milieux forestiers du site sont très largement dominés par un taillis sous futaie pauvre. Le hêtre n'apparaît dans l'étage dominant que ponctuellement mais plus fréquemment dans le sud (régime de précipitation plus important et/ou gestion plus favorable ?).

Les cortèges floristiques ne permettant pas de distinction, les données climatiques ont servi d'appui pour la caractérisation des habitats. Il est donc considéré qu'il s'agit de hêtraies-chênaies dont le sylvofaciès est un taillis sous futaie de chêne. La présence du hêtre dans l'étage dominant a été notée et cartographiée.

**Tableau 3 :** Description des habitats forestiers d'intérêt européen (conditions stationnelles et cortège floristique)

<b>Habitat forestier d'intérêt européen</b>	<b>Conditions stationnelles</b>	<b>Cortège floristique</b>
(hêtraies)-chênaies-charmaies sèches de plateaux et de versants, sylvofaciès de taillis sous futaie de chêne  Code CORINE Biotopes : 41.131/a (d'après GEGOUT & al, 2008) Code Natura 2000 (EUR27) : 9130-5	Situation de plateau ou de versant <u>mésotherme</u>  Grande variabilité de stations sur le site Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etage dominant chêne sessile (<i>Quercus petraea</i>), charme (<i>Carpinus betulus</i>) ; (hêtre absent ou présent ponctuellement en régénération)</li> <li>Espèces de l'étage inférieur et de la strate herbacée érable champêtre (<i>Acer campestre</i>), aubépine épineuse (<i>Crataegus laevigata</i>)...  aspérule odorante (<i>Galium odoratum</i>), lierre (<i>Hedera helix</i>), lamier jaune (<i>Lamium galeobdolon</i>), troène commun (<i>Ligustrum vulgare</i>), camérisier à balais (<i>Lonicera xylosteum</i>), ornithogale des Pyrénées (<i>Ornithogalum pyrenaicum</i>), renoncule tête d'or (<i>Ranunculus auricomus</i>), ronce des bois (<i>Rubus section fruticosi</i>), scille à deux feuilles (<i>Scilla bifolia</i>), violette de Reichenbach (<i>Viola reichenbachiana</i>)...</li> </ul>
hêtraies-chênaies-charmaies sèches de plateaux et de versants, sylvofaciès de taillis sous futaie de chêne et de hêtre  Code CORINE Biotopes : 41.131/a (d'après GEGOUT & al, 2008) Code Natura 2000 (EUR27) : 9130-5		<ul style="list-style-type: none"> <li>Etage dominant chêne (<i>Quercus petraea</i>), hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>), charme (<i>Carpinus betulus</i>)</li> <li>Espèces de l'étage inférieur et de la strate herbacée Mêmes espèces accompagnatrices que précédemment</li> </ul>
(hêtraies)-chênaies-charmaies très sèches de bordures de plateaux et de versants, sylvofaciès de taillis sous futaie de chêne  Code CORINE Biotopes : 41.16/a (d'après GEGOUT & al, 2008) Code Natura 2000 (EUR27) : 9150-1	Bordure de plateaux, versants  Exposition sud	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etage dominant chêne sessile, charme ; hêtre absent ou présent ponctuellement en régénération  chêne pubescent et hybride (<i>Quercus humilis</i>, <i>Q. x-calvescens</i>), alisier blanc et hybride (<i>Sorbus aria</i>, <i>S. x-intermedia</i>) cornouiller mâle (<i>Cornus mas</i>), cerisier de Sainte-Lucie (<i>Prunus mahaleb</i>)...</li> <li>Espèces de l'étage inférieur et de la strate herbacée seslérie bleue (<i>Sesleria caerulea</i>), grémil pourpre-bleu (<i>Lithospermum purpureocaeruleum</i>), phalangère rameuse (<i>Anthericum ramosum</i>), chrysanthème en corymbe (<i>Tanacetum corymbosum</i>), dompte-venin officinal (<i>Vincetoxicum hirsutinaria</i>), garance voyageuse (<i>Rubia peregrina</i>)...</li> </ul>

Les autres habitats présents ne posent pas de problèmes réels de détermination :

- (Chênaies pédonculées)-frênaies-ébraiaies de fond de vallon (CB : 41.24/f ; N2000 : 9160-1), habitat naturellement peu fréquent, il ne se développe que dans les vallons les plus accentués de Bazarnes et Trucy-sur-Yonne;
- Pré-bois calcicoles à chêne pubescent ou hybride (CB : 41.71), floristiquement proches des lisières de (hêtraies)-chênaies-charmaies très sèches de bordures de plateaux et de versants ;
- Forêts mixtes feuillus - résineux (CB : 43.1) ;
- Plantations de résineux (CB : 83.311) ;
- Accrus forestiers feuillus (CB : 31.8D131), non rattachés aux habitats d'intérêt européen du fait d'un cortège floristique pionnier non encore typique ;
- Bosquets rudéraux (CB : 84.3 x 31.8), généralement sous la forme de boisements linéaires au sein d'une matrice agricole.

#### ✈ Habitats d'intérêt européen ayant servi à la désignation du site non observés sur le terrain

Pour la désignation du site en Natura 2000, un formulaire standard des données (FSD), incluant une liste d'habitats d'intérêt communautaire, a été transmis à la commission européenne. Après l'inventaire des habitats du site, il s'avère que les habitats « Formations stables xéro-thermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (*Berberidion p.p.*) » (5110) et « Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyso-Sedion albi* » (6110\*) sont considérés comme absents.

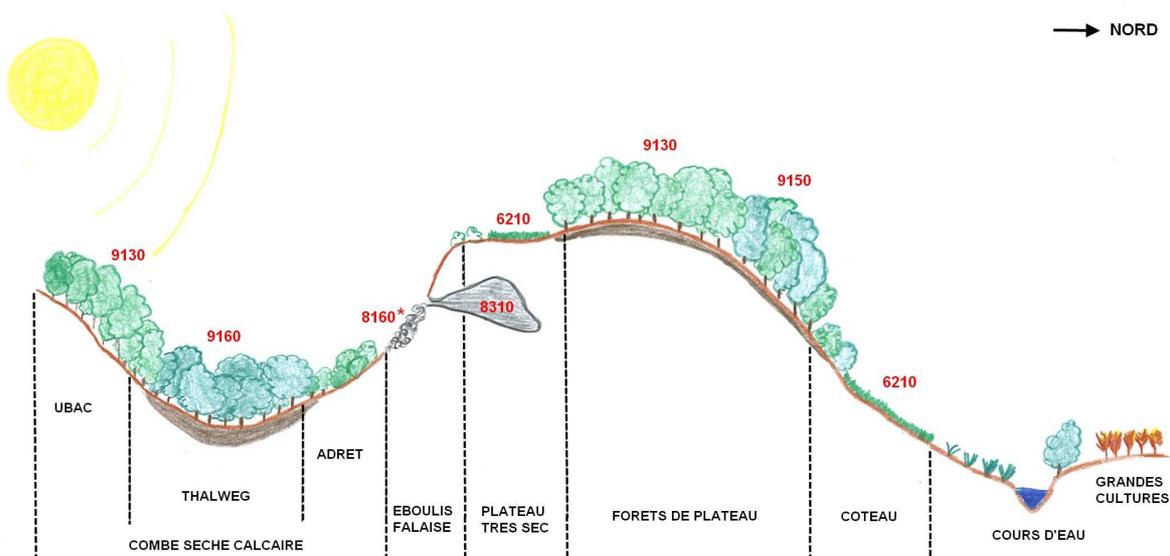


Figure 20 : Répartition théorique de la végétation sur les côtes et plateaux calcaires (d'après CHIFFAUT A. et al, 2010)

### I.2.3 – Cartographie des habitats

Le référentiel européen CORINE Biotopes a conduit à inventorier et cartographier les habitats sur l'ensemble de la zone Natura 2000 (tableau 4) (figure 21 à 23). Seuls les habitats d'intérêt communautaire ont un code Natura. Les habitats d'intérêt communautaire prioritaire ont leur code Natura précédé d'un astérisque.

**Tableau 4 :** Habitats naturels identifiés et cartographiés lors du diagnostic sur l'ensemble de la zone expertisée

<i>Habitats</i>	<i>Surface cartographiée dans le cadre de la mission en ha</i>	<i>% de la surface cartographiée</i>
<b>Milieux ouverts et semi-ouverts (dont fruticées)</b>	<b>60,3</b>	<b>2,9%</b>
Mosaïques d'éboulis et de fruticées (CB : 61.313 x 31.812 ; N2000 : 8160*)	2,2	
Mosaïques d'éboulis et de pelouses calcicoles (CB : 61.313 x 34.322 ; N2000 : 8160* x 6210)	1,0	
Mosaïques d'éboulis et de pré-bois calcicole (CB : 61.313 x 41.71 ; N2000 : 8160*)	2,6	
Pelouses calcicoles mésophiles, avec faciès ourliés (CB : 34.322 ; N2000 : 6210-24)	2,0	
Pelouses calcicoles mésoxérophiles, avec faciès écorchés et ourliés (CB : 34.322 ; N2000 : 6210-24)	1,5	
Pelouses calcicoles ourliées et ourlets calcicoles (CB : 34.322/323 x 34.41 ; N2000 : 6210)	3,7	
Mosaïques de pelouses calcicoles et de pré-bois calcicole (CB : 34.322 x 41.71 ; N2000 : 6210)	1,5	
Mosaïques de pelouses calcicoles mésoxérophiles et de fruticées (CB : 34.322 x 31.812 ; N2000 : 6210)	3,5	
Mosaïques de pelouses calcicoles mésoxérophiles, de fruticées et d'accrus forestiers (CB : 34.322 x 31.8 ; N2000 : 6210)	1,9	
Fruticées (CB : 31.812)	36,8	
Mosaïque écorchée de fruticées et d'accrus forestiers mixtes (avec présence ponctuelle de Buis - CB : 31.8)	3,4	
<b>Milieux forestiers</b>	<b>1710.2</b>	<b>82,7%</b>
Pré-bois calcicoles à chêne pubescent ou hybride (CB : 41.71)	2,0	
(Hêtraies)-chênaies-charmaies sèches de plateaux et de versants, sylvofaciès de taillis sous futaie de chêne (CB : 41.131/a ; N2000 : 9130-5)	1169,2	
Hêtraies-chênaies-charmaies sèches de plateaux et de versants, sylvofaciès de taillis sous futaie de chêne et de hêtre (CB : 41.131/a ; N2000 : 9130-5)	186,1	
(Hêtraies)-chênaies-charmaies très sèches de bordures de plateaux et de versants, sylvofaciès de taillis sous futaie de chêne (CB : 41.16/a ; N2000 : 9150-1)	73,2	
(Chênaies pédonculées)-frênaies-ébrablaies de fond de vallon (CB : 41.24/f ; N2000 : 9160-1)	8,9	
Forêts mixtes feuillus - résineux (CB : 43.1)	206,1	
Plantations de résineux (CB : 83.311)	36,4	
Accrus forestiers feuillus (CB : 31.8D131)	3,7	

<i>Habitats</i>	<i>Surface cartographiée dans le cadre de la mission en ha</i>	<i>% de la surface cartographiée</i>
Bosquets rudéraux (CB : 84.3 x 31.8)	8,1	
Clairières issues de travaux forestiers récents (identifiables sur la photographie aérienne - CB : cf. 31.87)	16,6	
<b>Milieux agricoles</b>	<b>289,9</b>	<b>14%</b>
Grandes cultures (CB : 82.11)	224,9	
Cultures et maraîchages (CB : 82.12)	0,2	
Vergers, principalement de cerisiers, entretenus (CB : 83.151)	15,5	
Vergers, principalement de cerisiers, à l'abandon (CB : 83.151 x 31.8)	6,7	
Vergers de noisetiers (CB : 83.18)	2,5	
Vignes (CB : 83.21)	4,4	
Friches post-culturelles, prairies améliorées ou cultures à gibier (CB : 87.1 x 34.32, ou 81.1)	29,2	
Prairies sèches pâturées (CB : 38.11)	6,5	
<b>Espaces artificialisés</b>	<b>8,1</b>	<b>0,4%</b>
Anciennes carrières de grèzes (CB : 84.412)	0,5	
Parcs arborés (CB : 85.15)	4,4	
Habitations et autre bâti (CB : 86.2)	2,3	
Décharges (CB : 84.42)	0,9	
<b>TOTAL</b>	<b>2068,6</b>	<b>100%</b>

**Tableau 5 : Synthèse des habitats d'intérêt européen présents**

<i>Code Natura 2000 de l'habitat</i>	<i>Surface cartographiée dans le cadre de la mission en ha</i>	<i>% de la surface cartographiée</i>
6210	10,7	1%
6210-24	3,5	0%
8160*	4,8	0%
8160* x 6210	1,0	0%
9130-5	1355,3	64%
9150-1	73,1	4%
9160-1	8,9	0%
<b>TOTAL</b>	<b>1457,4</b>	<b>69%</b>



Légende :  
voir page spécifique

Sources : limites du site : DREAL Bourgogne - Fonds IGN BD Ortho 2006 - Cartographie: Biotope, 2010

0 75 150m



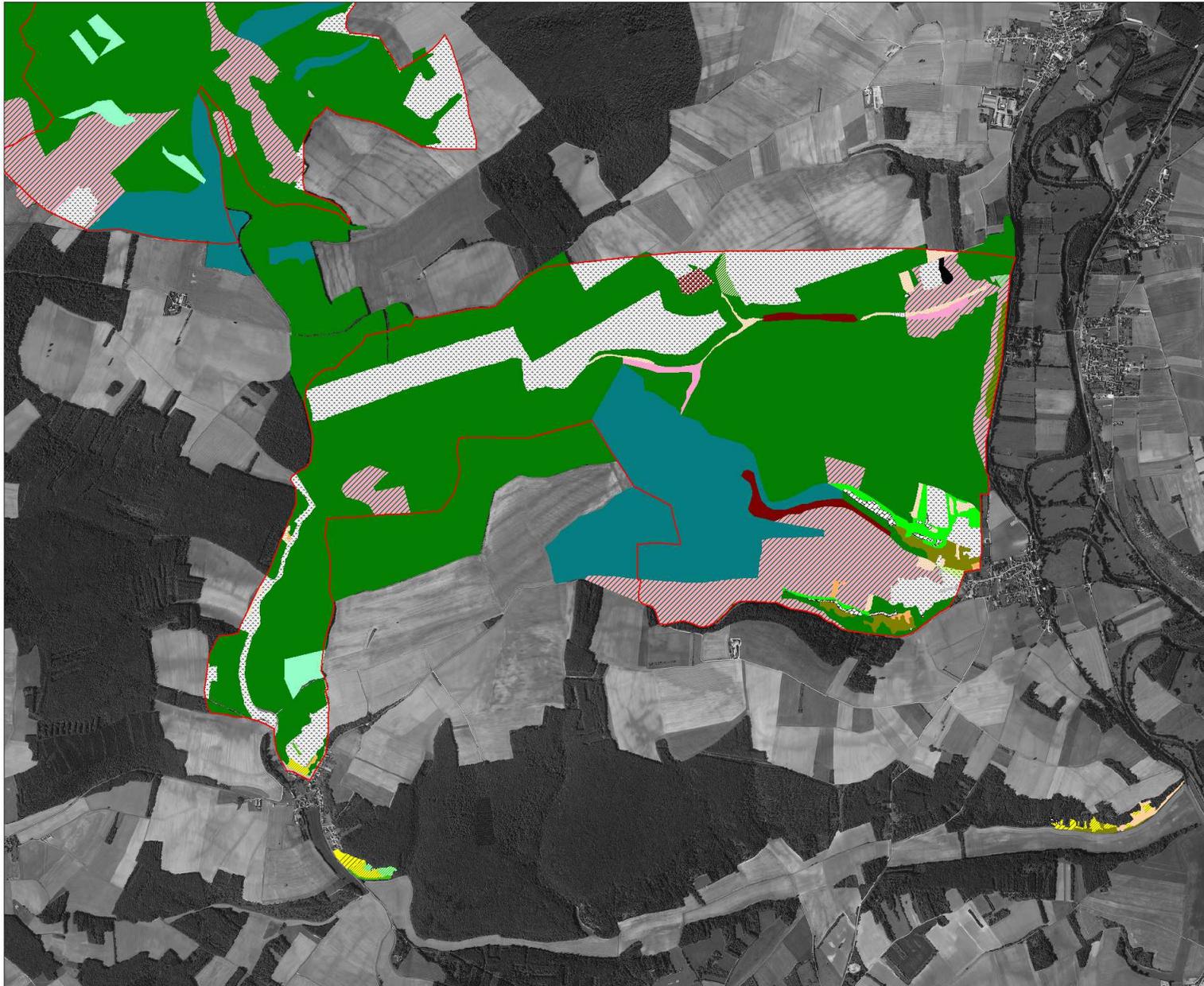
Figure 21 : Carte habitats naturels et semi-naturel Secteur Val-de-Mercy



Légende :  
voir page spécifique

Sources : limites du site : DREAL Bourgogne - Fonds IGN BD-Ortho 2006 - Cartographies Biotope, 2010

Figure 22 : Carte des habitats naturels et semi-naturels Secteur Nord



Sources : limites du site : DREAL Bourgogne - Fonds IGN BD Ortho 2004 - Cartographie: Biotope, 2010

Légende :  
voir page spécifique

0 0.25 0.5  
Kilomètres



Figure 23 : Carte des habitats naturels et semi-naturels Secteur Sud

 Périmètre du site Natura 2000 FR2600962 "Pelouses associées aux milieux forestiers des plateaux de Basse Bourgogne"

## Milieux ouverts et semi-ouverts

-  Mosaïques d'éboulis et de pelouses calcicoles (CB : 61.313 x 34.322 ; N2000 : 8160\* x 6210)
-  Mosaïques d'éboulis et de fruticées (CB : 61.313 x 31.812 ; N2000 : 8160\*)
-  Mosaïques d'éboulis et de pré-bois calcicole (CB : 61.313 x 41.71 ; N2000 : 8160\*)
-  Pelouses calcicoles mésoxérophiles, avec faciès écorchés et ourliés (CB : 34.322 ; N2000 : 6210-24)
-  Pelouses calcicoles mésophiles, avec faciès ourliés (CB : 34.322 ; N2000 : 6210-24)
-  Pelouses calcicoles ourliées et ourlets calcicoles (CB : 34.322/323 x 34.41 ; N2000 : 6210)
-  Mosaïques de pelouses calcicoles et de fruticées (CB : 34.322 x 31.812 ; N2000 : 6210)
-  Mosaïques de pelouses calcicoles et de pré-bois calcicole (CB : 34.322 x 41.71 ; N2000 : 6210)
-  Mosaïques de pelouses calcicoles, de fruticées et d'accrus forestiers (CB : 34.322 x 31.8 ; N2000 : 6210)
-  Fruticées (CB : 31.812)
-  Mosaïque écorchée de fruticées et d'accrus forestiers mixtes (avec présence ponctuelle de Buis - CB : 31.8)

## Milieux forestiers

-  Pré-bois calcicoles à Chêne pubescent ou hybride (CB : 41.71)
-  (Hêtraies)-Chênaies-Charmaies très sèches de bordures de plateaux et de versants, sylvo-faciés de taillis sous futaie de Chêne (CB : 41.16/a ; N2000 : 9150-1)
-  (Hêtraies)-Chênaies-Charmaies sèches de plateaux et de versants, sylvo-faciés de taillis sous futaie de Chêne (CB : 41.131/a ; N2000 : 9130-5)
-  Hêtraies-Chênaies-Charmaies sèches de plateaux et de versants, sylvo-faciés de taillis sous futaie de Chêne et de Hêtre (CB : 41.131/a ; N2000 : 9130-5)
-  (Chênaie pédonculées)-Frênaies-Erablaies de fond de vallon (CB : 41.24/f ; N2000 : 9160-1)
-  Forêts mixtes feuillus - résineux (CB : 43.1)
-  Plantations de résineux (CB : 83.311)
-  Accrus forestiers feuillus (CB : 31.8D131)
-  Bosquets rudéraux (CB : 84.3 x 31.8)
-  Clairières issues de travaux forestiers récents (identifiables sur la photographie aérienne - CB : cf. 31.87)

## Milieux agricoles

-  Grandes cultures (CB : 82.11)
-  Cultures et maraîchages (CB : 82.12)
-  Vergers, principalement de cerisiers, entretenus (CB : 83.151)
-  Vergers, principalement de cerisiers, à l'abandon (CB : 83.151 x 31.8)
-  Vergers de noisetiers (CB : 83.18)
-  Vignes (CB : 83.21)
-  Fiches post-culturelles, prairies améliorées ou cultures à gibier (CB : 87.1 x 34.32, ou 81.1)
-  Prairies sèches pâturées (CB : 38.11)

## Espaces artificialisés

-  Anciennes carrières de grèzes (CB : 84.412)
-  Parcs arborés (CB : 85.15)
-  Habitations et autre bâti (CB : 86.2)
-  Décharges (CB : 84.42)

## I.2.4 – Espèces d'intérêt européen

### I.2.4.1 – Les chauves souris

 En période hivernale

Une ancienne carrière souterraine située à l'intérieur du site Natura 2000, sur la commune de Vincelles, abrite en hivernage de nombreuses espèces de chauves-souris.

Cette carrière est suivie régulièrement depuis 1989 et tous les ans depuis 2002 (figure 25) par la Société d'histoire naturelle d'Autun (SHNA). Parmi les 10 espèces recensées, 5 espèces sont inscrites à l'annexe II de la directive Habitat.

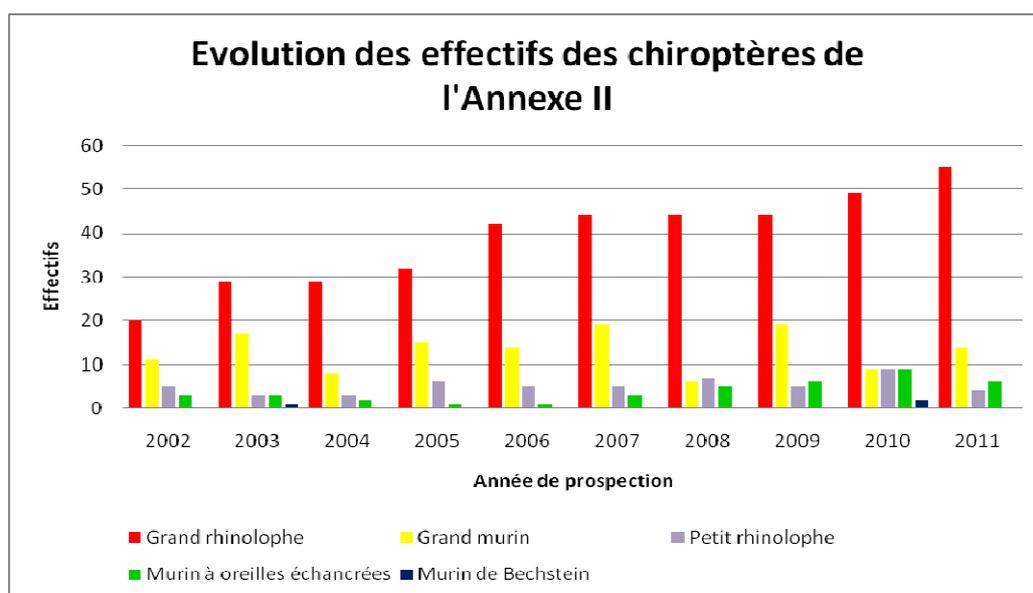


Figure 24 : Grand rhinolophe

Figure 25 : Effectifs des chauves-souris d'intérêt européen présentes dans la carrière de Vincelles l'hiver

Les populations sont relativement stables avec éventuellement une légère croissance qui reste à confirmer sur le long terme.

Cette cavité fait partie des 30 sites majeurs pour l'hivernation des chiroptères en Bourgogne avec une population importante de Grand rhinolophe (figure 24), une espèce particulièrement remarquable.

Par ailleurs, d'autres cavités souterraines sont également inscrites dans le réseau Natura 2000, soit dans le site « Cavité à Chauves-souris en Bourgogne » soit dans le site « Pelouses et forêts calcicoles des coteaux de la Cure en amont de Vincelles ». Elles forment, avec celle de Vincelles, un groupement de cavités.

La SHNA signale également une autre cavité dans le site Natura 2000, sur la commune de Bazarnes. Cette cavité présente un bon potentiel d'accueil.

**Compte tenu de la sensibilité des espèces de chauves-souris présentes dans la cavité, celle-ci n'est pas localiser avec précision dans ce document.**

## En période estivale

Les forêts peuvent potentiellement abriter en été d'autres espèces d'intérêt européen, aussi des prospections complémentaires ont été menées lors de deux nuits consécutives en juillet (du 27 au 29 juillet 2010).

Parmi les 11 taxons contactés lors de la campagne de terrain, le **Grand rhinolophe** (figure 24) et la **Barbastelle d'Europe** (figure 26), espèces inscrites à l'annexe II de la directive Habitats, sont recensés. Le site présente une relative richesse spécifique mais toutes les espèces ne sont pas contactées avec la même régularité.

L'essentiel des contacts concerne la Pipistrelle commune, la Barbastelle d'Europe et la Noctule commune. Le Grand rhinolophe a été contacté sur 2 transects à 1 et 5 reprises. Le nombre de contacts pour les Murins et les Oreillards reste faible. Le Murin de Daubenton et le Murin à moustaches ont été contactés à plusieurs reprises à proximité de la sortie de la carrière de Vincelles. Les trois espèces de Murin (**Grand murin**, **Murin de Bechstein**, **Murin à oreilles échancrées**) citées en hivernage, peuvent également être présentes (contacts de *Myotis* sur les autres enregistreurs) mais le matériel utilisé n'a pas permis de les identifier avec certitude.

Ces prospections estivales ne permettent pas d'avoir une vision complète de l'activité des chauves-souris sur le site. **Elles confirment cependant l'intérêt de celui-ci en dehors du site d'hivernage, et la présence de la Barbastelle d'Europe.**

Les espèces de chauves-souris identifiées exploitent à des degrés divers l'ensemble des milieux du site Natura 2000 en fonction de leurs affinités écologiques et des époques de l'année. Afin notamment de confirmer la présence des espèces connues dans la carrière de Vincelles et de la Barbastelle en période estivale, nos investigations ont concerné principalement la forêt et notamment les lisières et chemin où la probabilité de contact est la plus importante. Les chauves-souris exploitent certainement également le secteur de la Côte de Val de Mercy. La mosaïque de milieux présente une imbrication complexe de boisements et de milieux ouverts. De nombreuses parcelles plutôt en déprise ne font l'objet d'aucune gestion et *a fortiori* d'aucun traitement insecticides. Ces secteurs sont riches en proie (insectes) peuvent ainsi être utilisés par de nombreuses espèces soit en période d'élevage des jeunes ou lors des périodes de transit saisonnier.

Il est fait mention d'individus isolés derrière des volets (des pipistrelles certainement). Des données historiques de la SHNA font toutefois état de présence de guano en 1998 dans les églises de Trucy-sur-Yonne et Val-de-Mercy. Avant 1999, le lavoir de Fontenay-sous-Fouronnes accueillait une colonie de Murin de Natterer.

Il n'y a donc aucune donnée précise sur la localisation de sites de reproduction de chauves-souris sur les communes du site Natura 2000. Il est certain que certaines chauves-souris exploitent des cavités dans des arbres des bois du site (figure 27). Seules des enquêtes détaillées et des prospections poussées permettraient d'identifier éventuellement des combles, caves ou interstices dans les bâtiments qui accueillent des chauves-souris lors de certaines phases de leur cycle de vie.



**Figure 26 :** Barbastelle d'Europe

---

**Le site abrite donc 6 espèces de chauves-souris de l'annexe II qui mériteraient de figurer au formulaire standard des données (FSD).**



**Figure 27 :** Arbre mort présentant différentes cavités

**Tableau 6 :** Statut de conservation des chauves-souris d'intérêt communautaire. (NT : espèce quasi-menacée ; LC : préoccupation mineure) (source : UICN, MNHN, SREPM, & ONCFS, 2009)

Nom français	Nom latin	Statut de conservation en France	Statut de conservation en Bourgogne
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	NT	Espèce vulnérable
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	LC	Espèce en déclin
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	LC	Espèce en déclin
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	LC	Espèce en déclin
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	NT	Espèce rare
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	LC	Espèce rare

#### 1.2.4.2 – Les insectes

##### Le lucane cerf-volant

Lors des différentes prospections, le lucane cerf-volant a été également signalé. Il a été observé en vol au crépuscule. Des cadavres ou des restes d'individus ont également été vus.

Les larves de ce gros coléoptère de 2 à 5 cm de long se nourrissent de bois mort notamment de souches.

Cette espèce inscrite à l'annexe II de la directive Habitats est présente sur l'ensemble des zones boisées du site Natura 2000. Elle ne semble pas menacée en France sauf éventuellement dans certaines régions bocagères.

##### Le damier de la succise

Cette espèce avait été signalée sur la commune de Fontenay-sous-Fouronnes (SHNA / Essayan, 1993). Les prospections botaniques ont confirmé les potentialités du site pour cette espèce.

En effet, ce papillon se développe sur des pelouses sèches, friches, prairies naturelles sèches ou humides. Il recherche des zones ensoleillées et riches en plantes fleuries pour les sites de reproduction. La femelle pond sur les plantes-hôtes comme la succise des prés et la scabieuse colombarie qui servent de nourriture aux chenilles. Le damier de la succise est localisé en colonies souvent isolées, plus ou moins peuplées selon les milieux de vie, les années (favorables ou non) et les pressions exercées par l'activité humaine.

La recherche a été ciblée sur les milieux les plus favorables du site, soit les pelouses calcaires et ourlets accueillant des plantes hôtes comme la succise des prés et des scabieuses.

L'adulte vole environ 1 mois dans l'année et il peut passer inaperçu suivant l'importance de la colonie.

Les différents secteurs de pelouses, prairies et ourlets ont été prospectés. Aucune chenille n'a été observée cette année. La densité en plantes hôtes est relativement modeste.

L'espèce reste potentielle sur les différents secteurs qui présentent des habitats favorables. Des prospections plus régulières sur la période d'envol des adultes et le développement des chenilles pourraient être envisagées dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.

D'autres espèces de papillons ont pu être observées comme le Tabac d'Espagne, l'Azuré bleu céleste, l'Argus bleu nacré, le Silène et le Grand Nègre des Bois. Cette dernière espèce est très rare en Bourgogne. Ces ensembles de pelouses abritent une bonne diversité d'espèces pour les papillons ce qui confirme leur intérêt écologique.

#### *1.2.4.3 – Les amphibiens*

Une donnée ancienne (SHNA) fait état de la présence du triton crêté sur la commune de Vincelles. Aucun point d'eau susceptible d'abriter du Triton crêté n'ayant été identifié sur le site Natura cette information concerne *a priori* un autre secteur de la commune.

## I.3 – DIAGNOSTIC SOCIO – ECONOMIQUE

### I.3.1 Données socio-économiques générales

Les communes éloignées d'Auxerre présentent une densité de population nettement inférieure à la moyenne départementale (46 hab. / km<sup>2</sup>) (annexe I). A l'inverse, les communes de Coulanges la Vineuse, Vincelles et Val-de-Mercy, dans une moindre mesure, possèdent une densité de peuplement supérieure à la moyenne départementale voire régionale pour les deux premières communes (+ de 52 hab. / km<sup>2</sup>).

Ces communes bénéficient de l'attrait de l'agglomération d'Auxerre et profitent d'axes de communications bien développés dans ce secteur : ancienne route nationale 6. De plus, contrairement aux autres communes du site, elles possèdent une part de résidence secondaire inférieure à 10 % (annexe I).

Dans l'ensemble, le territoire est peuplé par une population âgée et subit une très faible croissance démographique et économique. Il y a peu d'emplois disponibles sur ce secteur mais le taux de chômage est inférieur à celui du département (8,2% contre 9 % pour l'Yonne).

Le site présente un faible potentiel industriel. La majorité des emplois est liée à l'agriculture et au secteur tertiaire (annexe I).

Les communes du site présentent donc un caractère très rural et doivent faire face à l'érosion de leur capacité de réponse aux demandes en services, commerces et activités. Les services proposés sont principalement tournés vers les besoins des résidents et des touristes.

### I.3.2 Situation foncière

L'analyse foncière révèle la présence de deux grands types de propriétés : les **propriétés privées et communales**. Le site est majoritairement composé de forêts privées. De nombreuses petites propriétés sont localisées au Sud de l'entité Bailly – Bas Coin sur la commune de Trucy-sur-Yonne et sur l'unité géographique Côte du Val-de-Mercy. Les propriétés communales sont principalement constituées de forêts dont la gestion est assurée par l'office national des forêts (ONF Unité territoriale Auxerroise, Puisaye, Forterre).

Tableau 7 : Situation foncière

Données administratives	Qualification	Surface estimée	Source
Propriétés des communes et EPCI	Forêts communales gérées par l'ONF Pelouse restaurée sur la forêt communale de Coulanges la Vineuse Pelouse sur le Val-de-Mercy	153 ha	ONF, 2010-12-20 Mairie Val-de-Mercy 2010
Grandes propriétés privées	14 Plans Simples de Gestion	864 ha	DDT Yonne, 2010
Petites propriétés privées		761 ha	www.cadastre. gouv.fr

### I.3.3 Activités sylvicoles

Les surfaces boisées représentent 82 % du site soient 1628 ha. Bordés par des terres agricoles, les massifs forestiers sont principalement composés de feuillus (hêtraie-chênaie sèche de plateaux et de versants en taillis-sous-futaie de chêne), de forêt mixte feuillus-résineux (209 ha) et de plantation de résineux (16 ha).

Les forêts sont composées de parcelles privées et communales. Les propriétés privées sont majoritaires. La forêt communale couvre seulement 150 ha. Elle est gérée par l'ONF (figure 28).

#### I.3.3.1 – Les forêts communales

Les forêts communales sont soumises au régime forestier et font l'objet d'aménagement arrêtés par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT). Le directeur territorial de l'office national des forêts – délégation départementale Yonne est chargé de son exécution. Les plans d'aménagements sont prévus pour une durée allant de 15 à 20 ans. Les forêts communales de Vincelles et Trucy-sur-Yonne ne possèdent pas de plan d'aménagement (tableau 8).

Les forêts communales présentent une faible potentialité de production forestière. Elles sont essentiellement exploitées pour produire du bois de chauffage. La production de bois d'œuvre est exceptionnelle compte tenu de la présence d'un sol calcaire superficiel. L'ensemble des forêts est géré dans le but d'améliorer le peuplement en privilégiant les essences (hêtre) les mieux adaptées à la faible fertilité du sol. Elles présentent des activités de chasses (chasse aux gros et petits gibiers) et sont peu fréquentées par le public.

Le bois de Trucy-sur-Yonne est plus ouvert. Il s'agit d'une forêt mixte dont les résineux connaissent une dynamique spontanée de colonisation.

Le bois de Coulanges-la-Vineuse était jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle une zone pâturée. Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, la zone a été plantée en pins noirs d'Autriche. Le boisement a subi une coupe après la seconde guerre mondiale puis a été replanté avec la même essence.

Ce massif forestier est désormais composé de jeunes pins noirs et de pelouses mésophiles. En mai 2002, dans le cadre d'un contrat Bourgogne Nature financé par le Conseil Régional et la commune de Coulanges-la-Vineuse, 2 hectares de pelouses ont été restaurés par une coupe de pins et un broyage des rémanents. La forêt est depuis gérée selon 4 objectifs : conserver les zones de pelouses existantes, restaurer la pelouse sur une zone de 2 ha, favoriser le retour des feuillus pour évoluer vers une hêtraie sèche et une chênaie pubescente en conservant une part de pins auxquels sont associés des scolytes rares et améliorer l'intégration paysagère.

En raison de la présence de pins noirs, le site est sensible aux incendies, d'où l'aménagement de pare-feu. Le peuplement présente également la particularité d'être traversé par une ligne électrique entretenu par EDF (maintien de buissons feuillus, interventions hivernales).

La forêt ne possède pas de chemins accessibles aux grumiers, le bois est donc stocké sur le champ en bordure de la D38.

**Tableau 8 :** Données sur les forêts communales du site Natura 2000

Forêt communale	Plan d'aménagement	Surface du boisement sur le site Natura 2000 (ha)
Coulanges-la-Vineuse	2003 – 2017	18,30
Bazarnes	2004 – 2018	9,57
Fontenay-sous-Fouronnes	2003 – 2022	11,32
Trucy-sur-Yonne	inexistant	87,33
Vincelles	inexistant	23,57

### 1.3.3.2 – Les forêts privées

La forêt privée est constituée de parcelles morcelées et de grandes propriétés pourvues d'un plan simple de gestion (863 ha en sont dotés) (tableau 9). Il s'agit d'un document qui fixe les modes de gestion de la propriété boisée. Il comprend trois parties :

- une analyse des peuplements dans leur contexte économique, environnemental et social,
- la définition des objectifs de gestion,
- un programme de coupes et travaux.

Il doit être conforme au schéma régional de gestion sylvicole pour être agréé par le centre régional de la propriété forestière (CRPF).

Le site est majoritairement recouvert par des grandes propriétés forestières pourvues d'un plan simple de gestion. Aucune plantation de résineux n'est prévue dans ces plans, cependant des plantations de bouquets de hêtres et ou des dégagements de semis naturels de feuillus sont programmés.

L'ensemble des massifs forestiers est accessible par des pistes de débardage ou layons excepté sur les zones de pente forte. Les routes sont empierrées et permettent de réduire la distance de débardage.

**Tableau 9 :** Données sur les grandes propriétés forestières du site pourvues d'un plan simple de gestion

PSG	Type de propriétaires	Communes	Surface du PSG (ha)
1	Particulier	Fontenay sous Fouronnes	223,26
2	Particulier	Fontenay sous Fouronnes	36,03
3	?	Fontenay sous Fouronnes	41,42
4	?	Trucy-sur-Yonne	260,23
5	Particulier	Val-de-Mercy	31,59
6	?	Val-de-Mercy	37,69
7	Particulier	Val-de-Mercy	128,29
8	?	Val-de-Mercy	64,10
9	Particulier	Val-de-Mercy	34,37
10	Groupement forestier	Val-de-Mercy	35,57

11	Groupement forestier	Charentenay	47,97
12	?	Coulanges-la-Vineuse	59,25
13	?	Vincelles	91,31
14	?	Vincelles	150,49

### 1.3.3.3 – Transformation de la production forestière

Il existe deux types de production :

- une production de bois d'œuvre, utilisée pour la menuiserie et l'ébénisterie. Ce sont essentiellement des essences feuillues et parfois résineuses. Cette production est surtout possible dans les sols moins pauvres. Elle se mesure en m<sup>3</sup> à l'hectare.

- une production de bois de feu ayant un pouvoir calorifique important. Ce sont exclusivement des essences feuillues (chêne, charme, parfois châtaignier). La majeure partie de la production forestière sert de bois de chauffage, utilisé surtout localement. Elle se mesure en stère à l'hectare.

Dans les vieux reboisements en pins ou épicéas, les PSG devraient permettre une production de bois résineux de différentes qualités de sciages et trituration.

La transformation des produits forestiers n'est pas réalisée sur place. Le bois d'œuvre est transformé en industrie pour fabriquer de la pâte à papier ou des panneaux particuliers. Le pin noir est vendu par l'entreprise GAILLARD ou stocké en dehors du massif forestier, sur le bord des routes, et traité contre les insectes. Le bois peut aussi être valorisé en rondin, subir un traitement autoclave et une trituration pour composer des panneaux particuliers.

Le bois est aussi vendu comme bois de chauffage, notamment par une entreprise locale spécialisée dans cette vente : l'entreprise Maldiche à Vincelles.

#### Effets négatifs

Enrésinement des parcelles  
Enfrichement des pelouses

#### Effets positifs

Restauration et conservation des pelouses  
Maintien des habitats forestiers

La tendance évolutive générale sur le site est à l'enfrichement et au boisement (spontané) plus ou moins rapide des espaces ouverts.

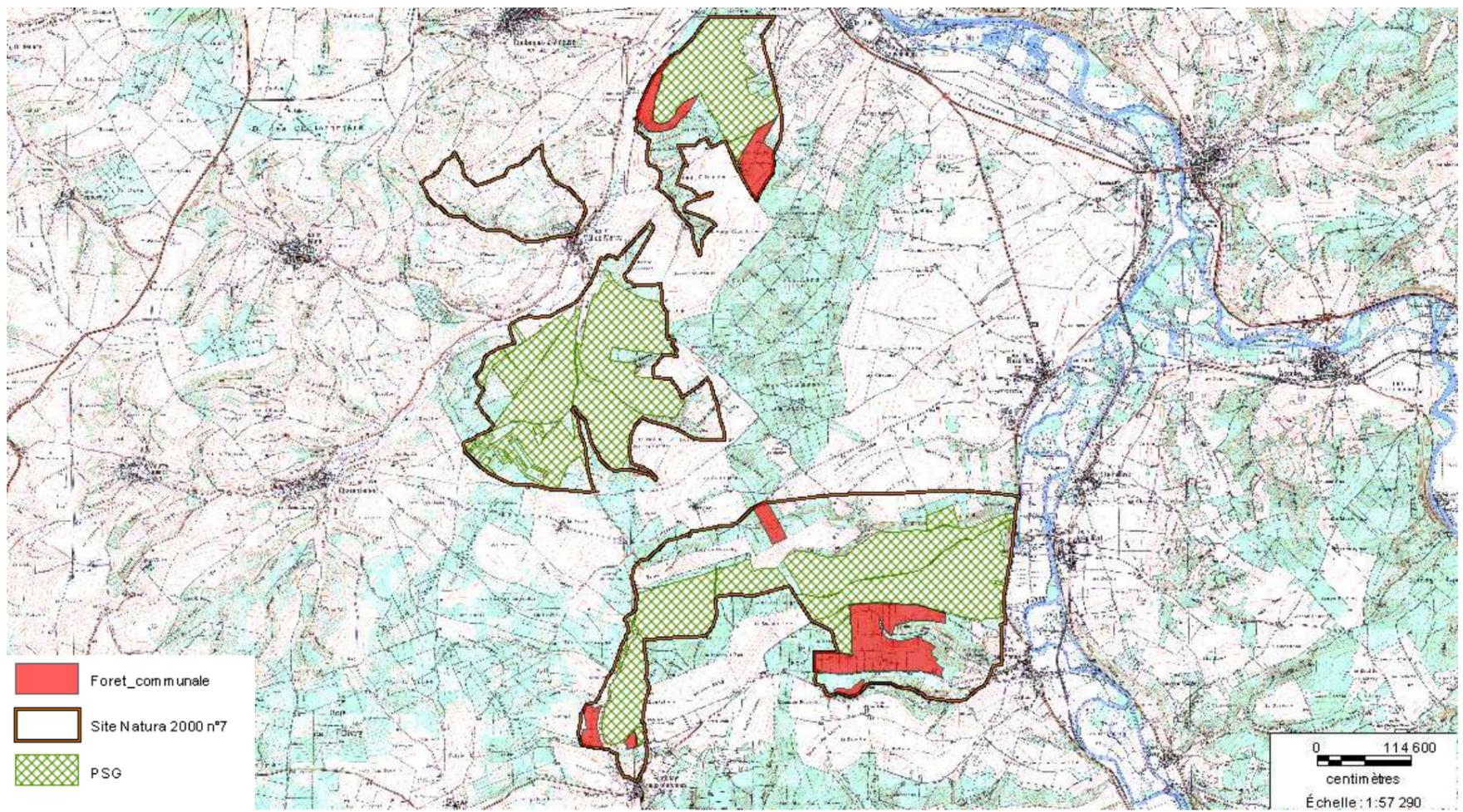


Figure 28 : Carte des activités sylvicoles

### I.3.4 Agriculture

Bien que le site soit recouvert à plus de 80 % par des forêts, l'entité Côte du Val-de-Mercy est marquée par la présence d'un système cultural original : céréales, vignes, vergers (essentiellement composés de cerisaies), prairies et bosquets.

Les cerisiers ont été implantés suite à la crise du phylloxéra pour faire face aux mauvaises années de productions viticoles. En 1992, afin de maintenir la production locale et conserver l'originalité du paysage, les « cerisaies de la vallée de l'Yonne », dont Val-de-Mercy, Coulanges-la-Vineuse et Vincelles, ont été replantées ou créés dans le cadre d'un programme labélisé par l'opération « paysages et reconquêtes » à l'initiative du ministère de l'environnement. Au nord-est du bois de la Conge, les cerisaies sont associées à des vergers de poires et de pêches.

A Bazarnes, au nord du bois de Bailly – Bas – Coin, il y a un producteur de miel. Une ancienne exploitation porcine est présente sur la commune de Val-de-Mercy entre les bois de la Conge et Migé-Pignon rouge. Elle a été créée en défrichant une partie de la forêt.

Le bois de la Conge était autrefois (XIX<sup>ème</sup> siècle) une zone pâturée.

L'ensemble du site est bordé par des parcelles agricoles céréalières.

<b>Effets négatifs</b>	<b>Effets positifs</b>
Régression des milieux herbacés (pelouses sèches, éboulis)	Création de corridor biologique et d'une diversité de paysages favorables à la faune : oiseaux, chauves-souris, insectes
Intensification des pratiques agricoles : rejets dans le milieu, dégradation des sols, des captages en eau	
Emploi de pesticides	

Une étude sur les pratiques et les traitements agricoles mériterait d'être approfondie.

### I.3.5 Activités touristiques et sportives

De par les différentes actions mises en œuvre par les structures responsables du tourisme, les communes et les structures intercommunales s'investissent dans une politique touristique.

Au travers de guides et brochures touristiques, ces organismes valorisent le terroir (vins et cerises), l'artisanat, le patrimoine culturel, historique et naturel, les sports et les loisirs. Les touristes disposent de plusieurs types d'hébergements (chambres d'hôtes, gîtes ruraux, hôtels et campings), de restaurants, des produits du terroir, des topoguides et/ou circuits de randonnée, ainsi que divers autres services (location de vélos, etc).

### 1.3.5.1 – Randonnée

La randonnée pédestre est pratiquée sur de nombreux chemins balisés et présentés dans des guides disponibles dans les syndicats d'initiatives. Ces sentiers de randonnées offrent la possibilité de découvrir le patrimoine naturel et culturel des différentes communes (figure 29). Les associations de randonnées sensibilisent les usagers à l'environnement, entretiennent et balisent les sentiers. De nouveaux topoguides sont en cours d'élaboration.

### 1.3.5.2 – Visites guidées du patrimoine historique

Des visites guidées sur le patrimoine historique et culturel sont réalisées par des guides de Pays et le syndicat d'initiative intercommunale entre Cure et Yonne, qui devraient reprendre progressivement les actions menées jusqu'à présent par l'association des guides de Pays de la vallée de l'Yonne et de la Cure, aujourd'hui dissoute.

### 1.3.5.3 – Les loisirs motorisés

La pratique des sports motorisés concerne l'ensemble du département. La circulation de 4x4, quads et moto-cross dans les milieux naturels ne cessent de croître. Cette activité réglementée serait essentiellement pratiquée par des particuliers. Aucune école ou association de loisirs n'existe sur les communes du site Natura 2000.

Lorsqu'elle est pratiquée en dehors des voies ouvertes à la circulation publique, en particulier dans les milieux naturels, cette activité peut constituer une menace pour la faune (dérangement, nuisance sonore, modification du comportement) et la flore (altération des habitats due au passage répété des engins). Elle provoque aussi des nuisances pour les autres catégories d'usagers (randonneurs, cyclistes, cavaliers, dégradations des sentiers) et peut créer des accidents.

Les loisirs motorisés ne semblent pas être pratiqués régulièrement sur le site. Cependant, des traces sont observables sur la Côte du Val-de-Mercy (figure 29). De plus, l'ancienne carrière du bois de Vincelles, domaine privé, était autrefois utilisée comme piste de moto-cross par certains usagers.

	Effets positifs	Effets négatifs
<b>Randonnées</b>	Entretien des sentiers	
	Balilage des sentiers	Pollution par l'abandon de déchets dans les zones naturelles
	Sensibilisation à l'environnement	
<b>Loisirs motorisés</b>	Entretien des chemins	Dérangement de la faune Altérations des habitats par le passage répétés des engins Pollution des sols

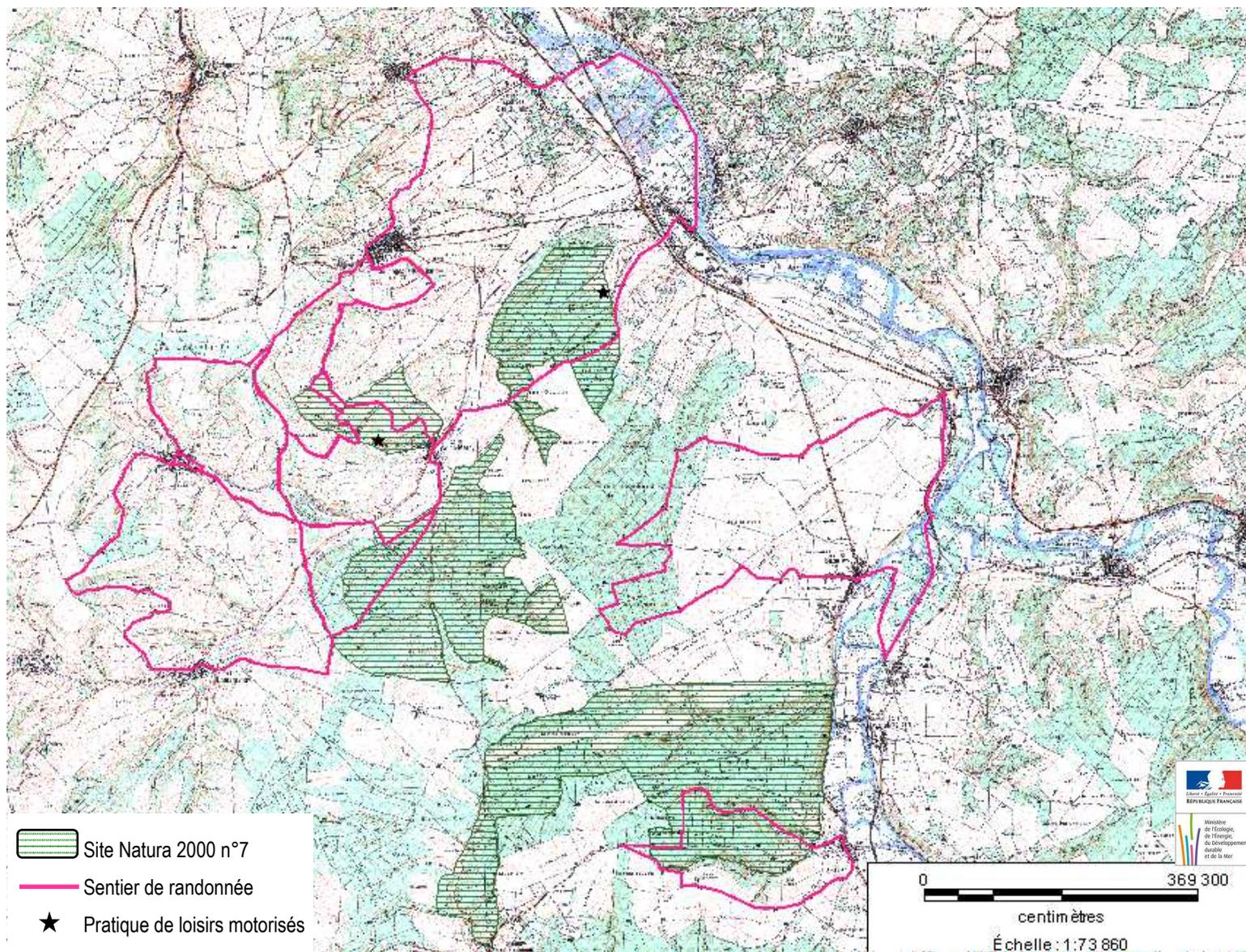


Figure 29 : Carte des activités touristiques et sportives

### I.3.6 Chasse

La chasse est pratiquée sur l'ensemble du site. Il existe un nombre important d'associations de chasse sur le territoire. Les espèces principalement chassées sont : le sanglier, le chevreuil, le lièvre, le faisan et la perdrix. Très peu de dégâts ont été recensés par le grand gibier sur ces communes : 10 ha en 2010 pour un total départemental de 1100 ha (DDT Yonne, 2010).

La fédération des chasseurs de l'Yonne réalise de nombreuses actions sur le territoire : entretien du paysage, agraineage, suivi des populations, etc.

Effets négatifs	Effets positifs
Utilisation de véhicules motorisés sur des sentiers non adaptés pouvant entraîner le dérangement des espèces et la dégradation des milieux	Entretien des milieux Gestion des espèces
Utilisation par d'autres usagers des pistes réservés aux chasseurs	
Dérangement des espèces non chassées	

### I.3.7 Industries

Le site ne présente pas de potentialités industrielles. Trois industries sont présentes hors du site : une entreprise de fabrication de farine animale (Val-de-Mercy), une pisciculture (Pré Gilbert) et l'entreprise VIBEL (production de meuble pour les chambres d'enfants) (Bazarnes).

Seule l'entreprise de production de farine animale pourrait avoir un impact sur le site du fait de rejet de poussière.

La pisciculture de Pré Gilbert est située contre l'entité du Bas-Coin. Elle est sans influence sur le site. Les piscicultures sont désormais bien réglementées (autorisation de prélèvement d'eau, ouvrages de prises d'eau pour éviter la dissémination des espèces).

### I.3.8 Documents de planification et de gestion

#### I.3.8.1 – Documents d'urbanisme

Les communes ne possèdent pas de plan local d'urbanisme (PLU) mais d'autres documents d'urbanismes :

- plan d'occupation des sols (POS) pour Coulanges-la-Vineuse, Fontenay-sous-Fouronnes, Val-de-Mercy et Vincelles ;
- carte communale (CC) pour Bazarnes.

Les communes ne disposant pas de ces documents d'urbanisme sont soumises au règlement national d'urbanisme (RNU).

Les communes de Bazarnes, Trucy-sur-Yonne et Vincelles possèdent un plan de surface submersible instaurant une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation du sol. Il permet à l'administration de s'opposer à toute action ou ouvrage susceptible de faire obstacle au libre écoulement des eaux ou à la conservation des champs d'inondation.

Charentenay, Coulanges-la-Vineuse et Val-de-Mercy sont également concernées par la carte des plus hautes eaux connues (CPHE) qui recense les inondations du ru de la Genotte et de la rivière Yonne.

La commune de Fontenay-sous-Fouronnes a classé sur son POS toutes les forêts en zone naturelle. Ce classement protège ces espaces ; l'urbanisation y est interdite. Les entités Côte du Val de Mercy et Migé – Pignon rouge de la commune Val-de-Mercy sont placées également en zone naturelle. Celle de l'entité Côte du Val-de-Mercy est classée en zone NCa, zone naturelle réservée pour les activités agricoles. Elle comprend un sous-secteur délimité en zone d'implantation pour les futurs bâtiments agricoles, ceux-ci ne pouvant plus s'étendre dans le bourg ancien. Les massifs forestiers bois des grandes vallées, bois du Pignon rouge et le bois du Parc du Château du Val-de-Mercy sont placés en espace boisé à protéger.

### 1.3.8.2 – Contrat global pour la protection des captages d'eau potable

Le site est situé dans l'aire d'alimentation de captage de la plaine de Saulce (figure 30). Elle est dotée d'un contrat global pour la protection des captages 2009-2013. Celui-ci a pour objectif d'améliorer la qualité des eaux, d'atteindre le bon état des masses d'eau souterraines et superficielles et de protéger les ressources en eau potable.

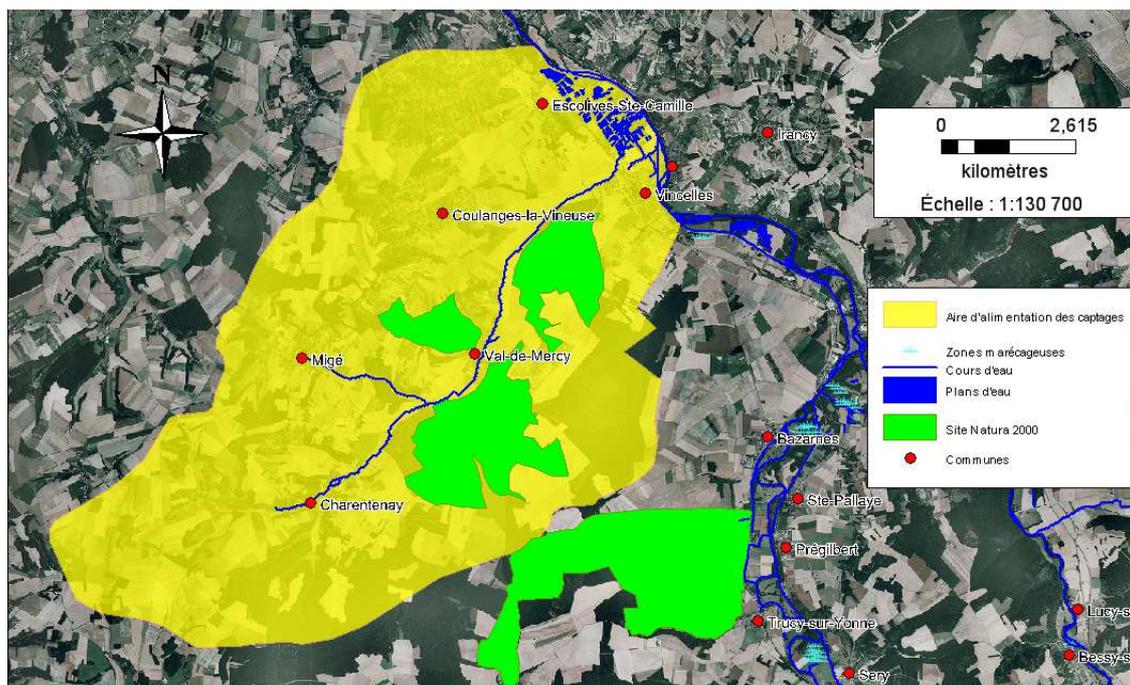


Figure 30 : Aire de captage de la Plaine du Saulce

### 1.3.8.3 – Système d'assainissement

Les communes de Charentenay, Val-de-Mercy, Coulanges-la-Vineuse et Vincelles sont raccordées à un système d'assainissement collectif. Les hameaux non raccordés seront contrôlés par le site de promotion de l'assainissement non collectif (SPANC). Les habitations non conformes devront faire des travaux d'amélioration, voire créer une installation pour assainir les eaux usées.

Les communes de Fontenay-sous-Fouronnes, Trucy-sur-Yonne et Bazarnes ne sont pas, pour l'instant, raccordées à un système d'épuration collectif. L'assainissement individuel est au ¾ non conforme ; les rejets se font dans la nature (cours d'eaux les plus proches). Aucun projet de raccordement au réseau d'assainissement n'est pour l'instant envisagé.

#### *1.3.8.4 – Collecte et traitement des déchets*

Les communes du Pays Coulangeois participent au tri sélectif et promeuvent le compostage individuel. Elles ont adhéré en 2002 au contrat Bourgogne Propre avec le Conseil Régional. Elles possèdent deux déchèteries, ont mis en place des points d'apport volontaire, la redevance incitative et la collecte sélective au porte-à-porte depuis le 2 juillet 2010.

Les communes de la communauté entre Cure et Yonne participent également au tri sélectif : mise en place de points d'apport volontaire, promotion du compostage individuel, création de déchèterie, collecte des déchets ultimes. La commune de Bazarnes subit des dépôts sauvages sur son ancienne décharge.

<b>Effets négatifs</b>	<b>Effets positifs</b>
Pollution du milieu ou des cours d'eaux par les infiltrations d'eaux usées	Développement de pratiques respectueuses de l'environnement
Pollution du sol par les décharges sauvages	Limitation de l'impact des activités humaines
Abandon de déchets dans la nature	
Impact paysager par les dépôts relais	

### **1.3.9 Autres projets : carrières, zone de développement éolien**

#### *1.3.9.1 – Carrières*

Deux carrières sont localisées sur le site Natura 2000 à Vincelles au nord-est de l'entité La Conge, et à Fontenay-sous-Fouronnes au sud-ouest de l'entité Bailly – Bas Coin.

La carrière de Vincelles est une propriété privée fermée et réaménagée. Elle a été utilisée pour la construction de l'autoroute 6. Cette carrière a également été utilisée pendant un certains temps comme piste de cross pour les motos-cross, quads et vélos.

La carrière de Fontenay-sous-Fouronnes est une sablière privée d'extraction de terre d'arène. Cette terre était utilisée pour les cours de ferme ou dans les stabulations. Cette carrière peut être exploitée à titre gratuit si la commune en fait la demande auprès du propriétaire.

#### *1.3.9.2 – Projet de zone de développement éolien (ZDE)*

Un projet de ZDE est en cours d'élaboration. Mais la présence d'une ZDE ne signifie pas l'acceptation des permis de construire de projet éolien.

<b>Effets négatifs d'un potentiel projet éolien</b>	<b>Effets positifs d'un potentiel projet éolien</b>
Impact potentiel des éoliennes par collision (oiseaux, chauves-souris)	Energie renouvelable
Dérangement de la faune (oiseaux, chauves-souris)	



## I.4 – ENJEUX DE CONSERVATION DES HABITATS

### I.4.1 – Entités de gestion

Les entités de gestion correspondent : soit à des habitats, soit à des ensembles d'habitats dont le fonctionnement écologique ou le mode de gestion forment un cadre homogène. Leur identification nécessite de faire des choix opérationnels en fonction des exigences écologiques des habitats et des espèces, mais aussi des types de gestion pratiquée.

Dans cette logique, 4 entités de gestion (EG) peuvent être définies sur le site :

- **EG 1 : Milieux ouverts** constitués des mosaïques d'éboulis et de fruticées (8160\*), des pelouses et ourlets calcicoles mésoxérophiles et mésophiles (6210) ;
- **EG 2 : Milieux forestiers** regroupant les hêtraies-chênaies-charmaies sèches (9130) et très sèches (9150) et les (chênaies pédonculées)-frênaies-érablaies de fond de vallon (9160). La gestion est définie par le parcellaire ou le plan simple de gestion (PSG) ;
- **EG 3 : Cavités à chauves-souris** rassemblant les sites de reproduction / hivernage des chauves-souris ;
- **EG 4 : Lisières et chemins**

L'entité de gestion la plus étendue est « EG 2 : Milieux forestiers » (figure 31). L'entité de gestion EG 3 est constituée de 2 cavités (Bazarnes et Vincelles).

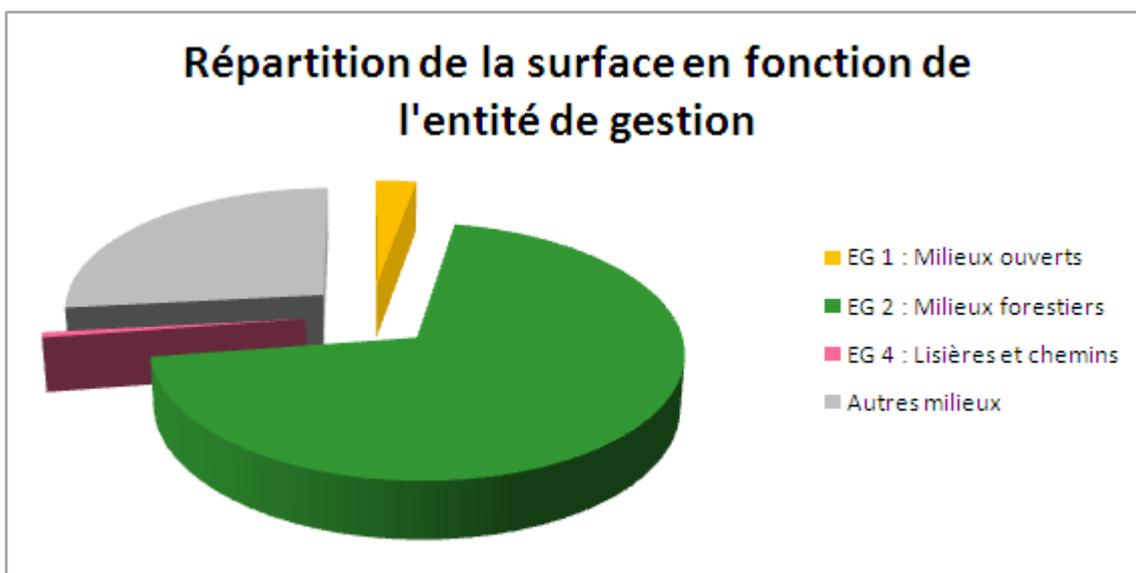


Figure 31 : Répartition de la surface en fonction de l'entité de gestion

### I.4.2 – Etat de conservation

L'état de conservation des éboulis (8160\*) est considéré comme moyen au regard de leur manque de typicité, de leur faible surface unitaire et de la faible surface cumulée couverte.

L'état de conservation des pelouses (6210) sur le site Natura 2000 apparaît moyen au regard de la faible surface couverte et des dynamiques de fermeture du milieu engagées sur la plupart des unités.

L'état de conservation des habitats forestiers (9130 et 9150) est globalement bon.

Les populations de chauves-souris sont stables avec une légère croissance. Leur état de conservation est satisfaisant.

*Nota : A souligner la très grande richesse floristique et entomologique des pelouses et des lisières de boisements.*

### **I.4.3 – Enjeux de conservation**

Les enjeux de conservation sont identifiés et hiérarchisés à partir du croisement de l'intérêt patrimonial des différents habitats et espèces, et des menaces qui pèsent sur eux. Ils résultent du croisement entre l'état de conservation des habitats et espèces et leurs évolutions, et les activités humaines qui s'y pratiquent. Ainsi, certains habitats considérés en bon état de conservation ne feront pas l'objet d'enjeux prioritaires. Pour d'autres, plus menacés et dont l'état de conservation est moyen voir dégradé, leur maintien et leur restauration pourront être un enjeu fort.

Ces enjeux permettront de déterminer les priorités d'actions du document d'objectifs et de cibler les mesures. Seuls les habitats dont la conservation représente un enjeu sélectionné donneront lieu à des mesures.

#### *I.4.3.1 – Pelouses et milieux ouverts*

Avec moins de 25 ha de milieux ouverts et semi-ouverts (hors fruticées), les pelouses du site sont fortement embroussaillées et souvent fragmentées.

La **pelouse de la Petite Tête** à l'est de Val-de-Mercy (dans le secteur dit du Bois de la Conge) est l'ensemble le plus caractéristique. Si aucune gestion conservatoire n'est menée, cette pelouse évoluera naturellement vers des formations forestières.

L'**opération de restauration** d'une pelouse menée par l'ONF (sur une parcelle et au voisinage de la ligne haute tension), sur le Bois de la Conge est prometteuse, puisque la végétation qui s'y développe semble indiquer qu'une gestion durable et adaptée de ce secteur permettrait à la végétation des pelouses calcaires de s'exprimer. Cependant la gestion et le suivi prévu n'ont pu être menés depuis 2001.

Sur les côtes situées au nord-ouest du village de Val-de-Mercy (**Côte de Val-de-Mercy**), le parcellaire est très morcelé. Les pelouses n'apparaissent pas comme un vaste ensemble homogène mais comme un patchwork complexe résultant de la pédologie, mais certainement et surtout de l'historique de chaque parcelle.

Si la plupart des parcelles de ce secteur très morcelé sont privées, certaines sont communales (exemple : la parcelle A399).

La topographie très mouvementée et les témoignages de certains habitants semblent indiquer que le site a fait l'objet d'extraction de matériaux. La pierre a aussi été extraite des vignes pour former des murs. Une partie du site devait également être pâturé (système de polyculture et d'élevage assurant

---

**Très riches d'un point de vue floristique et faunistique, les pelouses représentent un enjeu de conservation très important.**

---

**La complexité de la gestion est accrue par le morcellement du foncier, la dispersion des secteurs de pelouses et la dynamique naturelle de fermeture des milieux**

la subsistance et l'autonomie des paysans d'alors). Aujourd'hui entre abandon, développement de la vigne ou reconquête de la cerise, l'avenir de ce site est incertain. Nous héritons aujourd'hui d'un site complexe, tant du point de vue foncier que du point de vue écologique.

En l'absence d'intervention, les milieux ouverts, les pelouses mésophiles en premier, les éboulis certainement plus lentement, vont être colonisés par les arbustes et à terme former un boisement.

Pour conserver la richesse biologique et paysagère de ce secteur, la **conservation des milieux ouverts est essentielle. La principale difficulté est de trouver un mode de gestion qui permette de réduire l'enrichissement du sol, de contenir le développement des ligneux, tout en préservant les éboulis sensibles au passage d'engins ou de troupeaux. Le morcellement foncier et l'imbrication des milieux sont également une difficulté.**

Quelques traces de fréquentation par les piétons ou les deux roues (VTT ou moto) sont visibles. Elles concernent essentiellement quelques descentes ou liaisons entre chemins existants. Leur ampleur actuelle ne pose pas d'inquiétude. Avec la disparition naturelle des espaces ouverts et la concentration des usages sur les pelouses relictuelles ou les éboulis, ces activités pourraient accélérer la destruction de ces milieux remarquables si la fréquentation tendait à augmenter et à divaguer sur les milieux naturels.

Comme les sièges d'exploitation agricole ne peuvent être étendus dans le village, le POS actuel de Val-de-Mercy propose une localisation des futurs bâtiments agricoles semble-t-il sur des terrains à plus faible valeur agronomique et desservis par les voiries. Une de ces zones NCa intègre le pied de la Côte de Val-de-Mercy au niveau de la Côte Girarde. Si elle touche en majorité des secteurs de fruticées ou de résineux de plus faible intérêt écologique, elle concerne ponctuellement des secteurs de pelouse notamment au niveau des parcelles A1400 et A1399. Les éboulis semblent au-dessus de la partie des parcelles A1415 et A1414 incluses dans la zone NCa.

Soumises à autorisation administrative (permis de construire), ces constructions seront concernées par l'évaluation de leurs incidences sur le site Natura 2000. Le pétitionnaire devra alors démontrer qu'il n'y a pas d'effet notable du projet sur ces habitats d'intérêt européen relativement rares et menacés.

D'autres secteurs de pelouses ou d'éboulis sont disséminés sur le site en bordure de chemin (chemin du Bois de Vaufrion par exemple) ou sur les rebords de coteau (Vallée des Vignes et Vallée du Tertre à Trucy-sur-Yonne, nord du village de Fontenay-sous-Fouronnes). Il paraît difficile d'envisager une gestion conservatoire sur ces secteurs morcelés et souvent de moins d'un hectare. Compte tenu de leur richesse floristique, ils doivent autant que possible être préservés.

Deux beaux ensembles de pelouses remarquables ont été identifiés en dehors du site Natura 2000 désigné.

- La **côte Tiby** au sud de Fontenay-sous-Fouronnes

Les deux parcelles de pelouses incluses dans un lotissement communal vont être construites prochainement. Des permis de construire ont été octroyés et les constructions devraient commencer prochainement.

Plus à l'est, le parcellaire est tellement morcelé qu'il y a peu d'inquiétude sur le risque d'urbanisation, mais ce morcellement induit également qu'aucune gestion ne risque d'être mise en œuvre sur ce secteur abandonné. La pelouse relictuelle d'une grande richesse floristique risque de disparaître rapidement.

Ce secteur est toutefois dans le prolongement de la forêt communale.

- Les **cotats de Lisigny**, à Mailly la Ville

Cette pelouse d'intérêt est actuellement exploitée (fauche) et ne semble pas menacée à court terme. Quelques traces

d'engins montrent une réouverture de certains accès.

Située en dehors des communes concernées, elle pourrait être intégrée au site Natura 2000 FR 2600974 « Pelouses et forêts calcicoles des coteaux de la Cure et de l'Yonne en amont de Vincelles ». En effet, la commune de Mailly-la-Ville est déjà comprise dans ce site. Cette pelouse pourra faire l'objet d'une réflexion sur son intégration à ce site lors d'une révision de son document d'objectifs.

#### 1.4.3.2 – Milieux forestiers

La plupart des habitats forestiers du site sont des habitats d'intérêt communautaire. Les hêtraies-chênaies-charmaies correspondent toutefois à des milieux naturels, localement communs et relativement peu menacés si la gestion sylvicole mise en œuvre assure la régénération naturelle des peuplements.

Le pin est présent sur le site. Si une régénération naturelle existe, son développement dans les boisements semble lié à la gestion sylvicole.

Au regard des premières informations recueillies, une grande partie des massifs est soumis à un plan simple de gestion. Il n'apparaît pas de risque d'enrésinement ou de défrichement massif.

Les formations de fond de vallon (9160-1) sont plus remarquables et très localisées. La gestion actuelle semble assurer la conservation de ces habitats. Le pin, peut-être un peu plus présent dans ce secteur, ne doit cependant pas être favorisé.

La chênaie pubescente n'est pas d'intérêt communautaire. Elle a cependant un intérêt patrimonial important (intérêt régional).

#### 1.4.3.3 – Chauves-souris

##### La carrière de Vincelles

Cette cavité (figure 32) abrite de nombreuses espèces en hivernage, dont une colonie relativement importante de Grand rhinolophe.

Les chauves-souris sont particulièrement fragiles pendant la période d'hivernation ; et des dérangements répétés ou une modification des conditions micro-climatiques dans la cavité peuvent provoquer un abandon du site ou des mortalités très importantes, susceptibles de remettre en cause la pérennité de la population concernée.

La SHNA souligne qu'une « place à feu est présente devant l'entrée de la cavité et des déchets sont retrouvés et ramassés chaque année (bouteilles en verres, cartons...). Cette fréquentation semble être ciblée sur la période d'été ». Lors des prospections estivales menées en 2010, aucune trace importante n'a été relevée.

Au regard de l'importance de cette cavité, il convient d'être prudent et de ne pas favoriser la fréquentation sur ce site. Aussi la SHNA demande de ne pas faire apparaître précisément la localisation de la cavité dans les documents diffusés au grand public.

Par ailleurs, si les populations semblent relativement stables, il convient de poursuivre le suivi



Figure 32 : Carrière de Vincelles

---

**La préservation de la carrière de Vincelles est primordiale**

hivernal de cette cavité en coordination avec les suivis menés sur le site Natura 2000 FR2600975 « Cavités à chauves-souris en Bourgogne ».

Des prospections complémentaires en période d'accouplement (fin d'été) permettraient de préciser l'intérêt de cette cavité lors de cette période.

La carrière ne concerne qu'un seul propriétaire, et les boisements situés au voisinage de la sortie sont soumis à un PSG. Le propriétaire semble chercher à limiter l'accès à ses forêts et ferme sommairement l'accès aux chemins. Interlocuteur clé, ce propriétaire doit être associé et sensibilisé afin d'optimiser la surveillance du site.



Figure 33 : Carrière utilisée par des engins motorisés

A Vincelles, en marge du site, une autre carrière (à ciel ouvert) est utilisée pour les sports mécaniques (trial en majorité, quad) (figure 33). Il convient donc d'être particulièrement attentif au maintien de la quiétude sur le secteur de la cavité à chauves-souris.

#### La petite carrière de Bazarnes

Ce petit site ne semble pas présenter d'enjeu. Cependant, compte tenu de l'ancienneté des données, un inventaire complémentaire et si nécessaire un suivi régulier pourrait préciser son rôle écologique au sein du site Natura 2000.

#### Les milieux forestiers

L'ensemble du site semble être un lieu de chasse abritant de nombreuses espèces de chauves-souris mais pas forcément en très grand nombre.

Des inventaires plus poussés devraient permettre de préciser l'intérêt du site pendant la période de reproduction.

La présence d'espèces typiquement forestières souligne l'intérêt des vieux arbres. Ces derniers sont sources de vie pour de nombreuses espèces animales (insectes, chauves-souris, oiseaux, champignons, etc) et végétales (lichens, mousses, etc).

Si du guano a été signalé en 1998 dans l'église de Val de Mercy et dans celle de Trucy-sur-Yonne, aucun site de reproduction important n'est connu sur les communes du site Natura 2000. Il n'y a donc pas au regard des connaissances actuelles d'enjeu majeur en terme de site de parturition.

#### La mosaïque de milieux de la Côte de Val de Mercy

La diversité de milieux présents dans ce secteur le rend intéressant pour les chauves-souris. La plus grande menace identifiée à ce jour est la fermeture des milieux et leur homogénéisation. Toutefois, il conviendrait de réaliser quelques inventaires en période d'élevage des jeunes ou de transit saisonnier pour préciser les enjeux.

#### Les continuités entre massifs forestiers

Lors de leurs déplacements certaines espèces empruntent plus particulièrement les lisières arborées. Les boisements linéaires ou les parcelles qui relient les grands massifs forestiers sont donc des secteurs clés dans le fonctionnement du site et déterminant quant à l'étendue des territoires de chasse.

Un projet de parc éolien est en cours d'étude. Même s'il n'est pas situé dans le site, son incidence éventuelle sur les chauves-souris devra être évaluée.

#### 1.4.3.4 – Insectes

La présence du lucane cerf-volant, bien qu'intéressante, ne représente pas un enjeu particulier dans un ensemble forestier comme celui-ci.

Seul un enrésinement massif ou des traitements insecticides répétés pourraient remettre en cause sa présence sur le site.

**La présence de damier de la succise reste potentielle. Il convient de poursuivre les prospections ciblées sur cette espèce.**

La préservation des pelouses et friches calcicoles et la prise en compte de leur intérêt entomologique permettraient de maintenir, voir accroître, les potentialités pour l'espèce.

#### 1.4.3.5 – Autres enjeux écologiques directement liés aux usages et activités

##### économiques

##### Chasse

L'incidence que peut avoir la chasse sur les habitats et espèces peut être très variable en fonction des aménagements forestiers réalisés, de la gestion cynégétique, de l'installation de lieux de rendez-vous (surtout sur les pelouses ou les éboulis), du plan de chasse, etc. En effet, comme il a été mentionné dans le chapitre sur les activités humaines, la chasse peut avoir des effets négatifs ou positifs.

Par contre, les chasseurs pourraient avoir un intérêt au maintien de milieux ouverts ou à la gestion d'une population de lapins de garenne sur les pelouses, et pourraient donc être associés à des démarches de conservation de ces milieux.

##### Agriculture

Le développement des pelouses a été hier favorisé par une gestion pastorale.

Il y a aujourd'hui très peu d'élevage dans le secteur. De plus, les modes d'élevage actuels (intensifs) sont peu compatibles avec la gestion des pelouses. Ces facteurs engendrent des difficultés pour la gestion et la conservation des pelouses relictuelles.

Sur le secteur de Val de Mercy, c'est l'évolution des pratiques et orientations agricoles qui ont déterminé l'évolution des milieux. L'abandon pur et simple des parcelles, et donc leur embroussalement est aussi défavorable aux milieux que les défrichements, la mise en culture, la plantation de vigne ou de cerisiers sur les secteurs de pelouses ou d'éboulis.

Il convient de trouver sur ce secteur un mode de gestion, une valorisation qui garantisse le maintien des milieux.

La qualité des lisières forestières participe à l'attractivité du site vis-à-vis des chauves-souris. Au regard des priorités actuelles en matière de mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt), seules les lisières des parcelles incluses dans le site Natura 2000 pourraient bénéficier de ce type de mesures.

##### Tourisme

La randonnée n'a pas d'incidence directe sur la conservation des milieux. Il convient toutefois de veiller au balisage des sentiers et de privilégier les chemins existants.

La préservation des milieux ouverts participe à l'attractivité des paysages. Elle sauvegarde des vues ou anime les séquences paysagères lors du cheminement.

#### I.4.4 – Hiérarchisation des enjeux

Au regard de l'état de conservation des habitats de l'ensemble du site Natura 2000 « Pelouses associées aux milieux forestiers des plateaux de basse Bourgogne », les enjeux de restauration et de conservation se révèlent forts au sein d'un site qui a su conserver un intérêt paysager remarquable.

Cependant, l'état de conservation relativement dégradés des milieux ouverts est pour une bonne partie lié à l'abandon du pastoralisme et de la culture de la vigne.

Les enjeux sont donc de différentes natures selon les milieux considérés :

- Enjeu de restauration et de conservation des habitats de pelouses
- Enjeu de conservation des habitats d'éboulis
- Enjeu de vigilance des habitats forestiers

Les enjeux peuvent donc être hiérarchisés de la manière suivante pour chaque type d'habitat d'intérêt communautaire :

Tableau 10 : Hiérarchisation des enjeux

Habitat	Enjeu	Remarques
Pelouses	Fort	Habitats à restaurer et conserver
Eboulis	Fort	Habitat à conserver
Forêts de fond de vallon	Moyen à faible	Habitat à améliorer
Hêtraies-chênaies-charmaies	Faible	Habitat à surveiller

#### I.5 – AJUSTEMENT DU PERIMETRE DU SITE

Le site a été globalement dessiné sur la base du tracé de 3 ZNIEFF :

- 📍 ZNIEFF n°3022.0000 : Massif forestier de Val-de-Mercy à Courson et de Vincelles à Mailly-le-Château (Bazarnes, Charentenay, Coulanges-la-Vineuse, Fontenay-sous-Fourones, Trucy-sur-Yonne, Val-de-Mercy et Vincelles),
- 📍 ZNIEFF n°30220001 : Bois du Val de Mercy et de Vincelles; bois Migé, Pignon-rouge, Conge, Glands,
- 📍 ZNIEFF n°30220002 : Bois Bailly Bois de Bazarnes et de Trucy-sur-Yonne, le Boisshot.

Les différentes échelles de définition et de numérisation rendent le tracé peu opérationnel :

- le trait est peu précis,
- il ne s'appuie pas toujours sur des éléments fixes du paysage (chemins, routes, etc),
- il ne respecte pas les limites des parcelles cadastrales,
- il intègre des parcelles cultivées en bordure de site,

- le site est multipolaire (plusieurs unités géographiques non contiguës).

L'ajustement des contours du site suit plusieurs principes directeurs (figure 34) :

- s'appuyer sur des éléments fixes du paysage et englober l'ensemble des massifs forestiers pratiquement déjà inclus,
- intégrer l'ensemble d'une parcelle cadastrale lorsqu'elle est déjà partiellement incluse dans le site Natura 2000,
- retirer du site les parcelles cultivées situées en marge des trois entités forestières du site et de s'appuyer autant que possible sur les limites du massif forestier,
- intégrer les parcelles situées entre les deux entités du site et qui permettent de renforcer la logique globale et la fonctionnalité écologique du site,
- utiliser la RD165 comme limite occidentale de l'ensemble Bois Bailly et du Bas Coin,
- s'appuyer sur la côte de Val de Mercy sur les limites parcellaires et la présence d'habitats d'intérêt européen ou, à défaut, de milieux non exploités afin de définir une enveloppe continue englobant la totalité des habitats d'intérêt européen et une mosaïque de milieux complémentaires et fonctionnels,
- étendre le site à des secteurs de pelouses à habitats d'intérêt communautaire (6210 ; 6210-24) situées à proximité du site actuel à Fontenay-sous-Fouronnes (Côte Tiby).

Avec cet ajustement, la surface du site est de 1 829 ha.

Par ailleurs, le périmètre du site Natura 2000 ainsi ajusté n'assure pas la jonction entre « Bois de la Conge » d'une part et « Bois de Migé et du Pignon Rouge » et le « Bois de Bailly et du Bas Coin » d'autre part. Le vaste massif du Bois de Pommard et communaux de Bazarnes appartient globalement au même ensemble forestier et aux mêmes communes. Compte tenu de son étendu et de son non inclusion dans le périmètre d'origine, ce secteur n'a pas fait l'objet d'inventaire floristique ou faunistique. Il accueille certainement des hêtraies-chênaies d'intérêt communautaire favorables aux chauves-souris du site. Dans le futur, lors de la révision du DOCOB, il pourra faire l'objet d'inventaires des habitats et de la faune. S'il s'avère qu'il abrite des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, il pourra être proposé de l'inclure dans le site. Ainsi, son ajout permettra d'avoir une plus grande cohérence globale et une continuité entre les différents massifs boisés.

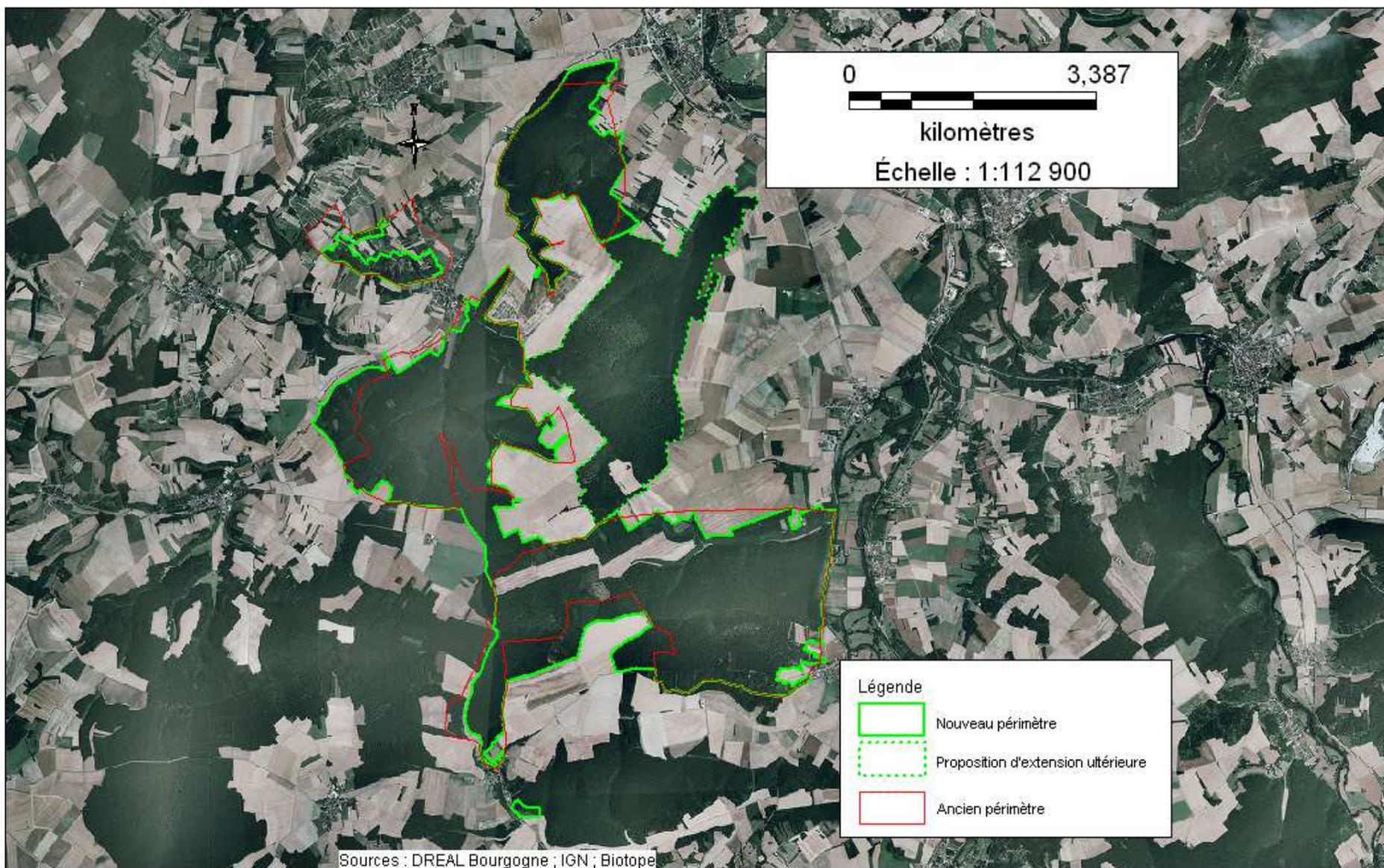


Figure 34 : Ajustement du périmètre